

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)

Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté

38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS :

1 mois 3 mois 6 mois 1 an

Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—

Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—

On peut s'abonner dans les bureaux de poste

Compte de chèques postaux 11a 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

Société Anonyme Suisse de Publicité

Rue de Romont, 2

FRIBOURG

Téléphone 1.35

PRIX DES ANNONCES :

Canton de Fribourg 8 ct. 1/2	Le millimètre
Suisse 10 »	de hauteur
Etranger 12 »	sur une
Réclame 25 »	colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

M. Laval devant le Parlement.

La situation de M. Macdonald.

Les nationaux-socialistes en Autriche.

Un procès de grands tripoteurs.

Le Parlement français a repris ses travaux hier après midi, jeudi.

A la Chambre, M. Laval a fait décider que le débat sur la politique extérieure aurait lieu mardi prochain, à l'encontre des vœux de l'opposition, qui demandait que ce débat s'ouvrit le jour même ou, en tout cas, dans la séance d'aujourd'hui.

M. Laval a représenté aux députés qu'il avait d'abord à s'expliquer devant les commissions.

M. Blum était pressé aussi d'interpeller sur la question du chômage. Mais son interpellation a été remise à plus tard, sur la demande de M. Laval.

M. Daladier, au nom des radicaux-socialistes, a réclamé que le gouvernement s'expliquât d'urgence, c'est-à-dire aujourd'hui vendredi, sur la situation financière des chemins de fer.

M. Laval a fait observer qu'il aurait à présider aujourd'hui la première séance de la commission économique franco-allemande. Sur quoi, M. Daladier a demandé que le gouvernement entendit son interpellation et y répondit séance tenante.

Le président du Conseil, posant la question de confiance, a prié la Chambre de repousser l'exigence de M. Daladier. Celui-ci a été battu par 311 voix contre 272.

Un certain nombre de députés de la droite conservatrice britannique trouvent que le premier-ministre, M. Macdonald, ne se préoccupe pas assez d'élever au plus tôt les droits de douane, cette élévation urgente étant nécessaire si l'on veut arrêter l'afflux actuel des marchandises étrangères, qu'ils jugent excessif.

Dans les milieux libéraux, on s'essaye à démontrer, par contre, que le premier-ministre est demeuré fidèle au pacte d'union nationale conclu avant les élections, puisqu'il a annoncé que la question des tarifs était à l'étude et qu'elle recevrait la solution qui paraîtrait nécessaire. Cet argument, cependant, ne convainc nullement les conservateurs partisans des hauts tarifs, qui déclarent que ce n'est pas le moment de faire une enquête, mais bien celui d'agir. Les conservateurs qui font partie du comité des industries impériales font plus particulièrement montre de cet état d'esprit.

M. Macdonald, chef sans troupe, risque fort, à plus ou moins brève échéance, de devoir ou abdiquer toute personnalité, ou laisser à un conservateur la présidence d'un gouvernement qui s'appuie sur une majorité conservatrice.

Le chef du mouvement national-socialiste en Autriche, M. Proksch, vient de faire quelques déclarations intéressantes en ce qui concerne l'attitude de ce parti à l'égard du rattachement de la république autrichienne au Reich allemand (Anschluss).

Aussi longtemps, a dit M. Proksch, qu'il n'y a pas possibilité de rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, les nationaux-socialistes autrichiens doivent se garder de chercher à s'emparer du pouvoir, pour convaincre qu'ils soient « de la nécessité de mettre fin très rapidement au régime actuel » ; car, toute prise du pouvoir, s'il n'y a pas possibilité d'Anschluss, devra aboutir à l'abandon de ce rattachement, soit à la chute de ce pouvoir nouvellement établi.

M. Proksch a prononcé une phrase assez imprudente : « Les nationaux-socialistes savent que la possibilité de l'Anschluss s'accroît avec l'extension du mouvement hitlérien (qui s'est encore manifestée dimanche, aux élections municipales de Bremerhaven), dans le Reich allemand. » Le rattachement sera chose faite « lorsque les hitlériens y auront pris le pouvoir ». On aimerait savoir si Hitler, qui s'efforce de devenir « ministériel », approuve cette franchise, qui sous-entend, presque à coup sûr, un coup d'Etat, lequel cadre assez mal avec le désir de « légalité » dont fait actuellement montre ledit Hitler.

Bref, le groupe national-socialiste autrichien reste partisan de l'Anschluss ; mais

il ne sera pas possible de briser les résistances qui s'opposent à la réunion « avant que l'Allemagne redevenue ou veuille redevenir une puissance ».

A Francfort, se déroule depuis un mois et demi le procès des directeurs et administrateurs de la Frankfurter Allgemeine Versicherungs-Aktiengesellschaft, qui déposa son bilan en août 1929. Il a fallu deux ans pour instruire l'enquête.

Le principal accusé, le directeur général Paul Dumecke, est mort avant le procès. Le second coupable, Philippe Becker, est malade et n'a pu comparaître jusqu'ici : on le jugera quand il sera guéri.

Le krach de la Favag, comme on appelle la compagnie en question, fut le premier symptôme de l'effondrement d'un système d'affaires caractérisé par l'omnipotence de la direction, l'inertie du conseil d'administration et la nullité du contrôle.

Les révélations de ce procès ont donné le branle à la réforme de la législation sur les sociétés par actions que le chancelier Brüning a décidé d'entreprendre.

Les débats ont dénoncé des faits monstrueux en matière d'abus des gros traitements et des tantièmes, ainsi que des actes de concussion cyniques.

On aura une idée de ce qui se passait derrière la façade respectable de cette grande compagnie d'assurances quand on saura que le directeur général Dumecke avait imposé qu'on accordât les pleins pouvoirs à son fils, afin que celui-ci fût en état d'engager le capital de la compagnie dans le sauvetage d'une industrie céramique où il avait des intérêts et qui périssait.

Le Japon en Mandchourie

Genève, 12 novembre.

Le représentant de la Chine, M. Szé, a prié le secrétaire général de la Société des Nations de vouloir bien demander au président du Conseil d'intervenir sans retard auprès du gouvernement japonais, en raison des événements très graves qui menacent de se produire, ainsi qu'il ressort des renseignements suivants qui viennent d'être reçus de Tsitsikar :

Le 12 novembre, à midi, le gouvernement provincial du Hei-Loung-Kiang a reçu du général Honjo un ultimatum invitant le général Ma Tehan Chan, président du gouvernement provincial, à résigner ses fonctions et à évacuer immédiatement Tsitsikar. Les troupes japonaises occupent Tsitsikar le long du chemin de fer Tao-Nan-Anganchi.

Les troupes chinoises se sont retirées à Psan Chien Fan Szé, à 17 milles de la gare de Tshin. Celle-ci est actuellement entre les mains des Japonais.

Si ces derniers mettent à exécution l'intention qu'ils ont manifestée et qui constitue un manquement flagrant aux promesses qui viennent d'être données au Conseil par le gouvernement japonais, de graves combats se produiront probablement d'un moment à l'autre.

Tokio, 12 novembre.

On apprend qu'un contingent de 3000 Chinois, Russes et Coréens, appartenant à l'armée internationale communiste, venant de Sibérie, s'avancent vers Tsitsikar.

D'autre part, le ministère de la guerre annonce qu'il est en possession de documents établissant que 15 camions, chargés d'armes et de munitions, venant de Russie, sont arrivés à Anganchi au cours des 8 derniers jours. Ces camions ont été mis à la disposition du général Ma-Tehan-Chan.

Tokio, 12 novembre.

On apprend de Moukden que le général Ma Tehan Chan a massé plus de 10.000 hommes à Anganchi, qui menacent de provoquer les troupes japonaises. D'autre part, les soldats débandés de Ouang Yi, qui détruisirent un tronçon du chemin de fer sud-mandchourien, se sont répandus dans la zone des voies ferrées de Kirin-Heiloung et Moukden-Heiloung et commettent toutes sortes de méfaits, menaçant ainsi la sécurité de la région.

Changhai, 13 novembre.

D'après un communiqué officiel, la position chinoise à Anganchi, sur la ligne de l'Est chinois, a été considérablement renforcée. Des renforts et des munitions sont arrivés. Un corps

de cavalerie chinois a cerné l'aile gauche japonaise. La situation est nettement critique.

Nankin, 13 novembre.

On mande de Kharbine : Les autorités chinoises annoncent que, mardi soir, 700 soldats japonais se sont avancés à l'ouest d'Anganchi et sont entrés en collision avec une centaine de gendarmes chinois qui se sont repliés. Deux Chinois auraient été tués.

Deux avions japonais ont bombardé un détachement de cavalerie envoyé comme renfort aux gendarmes.

Un escadron de cavalerie japonais a franchi la ligne du chemin de fer de l'Est chinois à une trentaine de kilomètres à l'ouest d'Anganchi, et plusieurs détachements japonais seraient en marche au nord-ouest de Tsitsikar en vue d'exécuter un mouvement enveloppant.

Les pourparlers franco-allemands

Paris, 12 novembre.

Les Chambres françaises sont rentrées ; mais on ne doit pas s'attendre à de sérieux débats avant le début de la semaine prochaine. L'audition de M. Pierre Laval par les deux commissions des finances et des affaires étrangères de la Chambre leur servira de préface. Il y sera naturellement question du voyage de Washington et de ses résultats, sur lesquels plane toujours quelque obscurité.

En attendant que nous soyons mieux renseignés, il faut faire état des pourparlers franco-allemands qui ont commencé dès le retour de M. Laval, se sont poursuivis depuis, sans interruption, et n'ont encore abouti à aucun accord sur la question de procédure dont ils font l'objet.

Pour en comprendre l'importance, il faut savoir d'abord quelle question est posée et en quels termes elle se pose. L'Allemagne doit rembourser, le 29 février prochain, environ 7 milliards de marks, montant des crédits à court terme qui lui ont été accordés, principalement par les banques anglaises et américaines, pour le financement de son commerce et de son industrie. Ce sont les fameux « crédits gelés », dont ses créanciers, qui en ont besoin et les savent aventureux, réclament la libération, au moins partielle, sinon totale. Or, elle se déclare incapable de faire face, le moment venu, à ses engagements et elle demande que des arrangements soient pris, touchant ces « dettes privées ».

Par ailleurs, va cesser, au 1^{er} juillet 1932, le moratoire Hoover, relatif au paiement des dettes et des réparations. Il s'agit, en somme, de trouver une solution aux difficultés qu'éprouve présentement l'Allemagne pour faire face à ces deux échéances. Elle voudrait qu'on commençât par s'occuper de ses « dettes privées » et qu'on examinât ensuite la question des réparations. Elle demande, en somme, que les deux questions soient liées, une priorité étant accordée à l'étude de la première.

Or, tel n'est pas le point de vue français. On veut, tout d'abord, à Paris, maintenir le principe de la séparation des dettes privées et des réparations, et charger le comité consultatif prévu par le plan Young de s'occuper de la capacité de paiement de l'Allemagne, en ce qui touche les réparations, quitte à voir, mais sur un autre terrain, ce qu'il y aura à faire pour les dettes privées.

Cette manière de voir ne manque pas, en sa faveur, de solides arguments. Voici le principal, tel que l'a présenté M. Frédéric Jenny, dans le *Temps financier*, (numéro du lundi 9 novembre) : « La France, écrit-il, n'a à payer ni les erreurs des banques étrangères, qui, au mépris des règles de prudence élémentaire, ont placé des dizaines de milliards de francs en Allemagne, ni les fautes des établissements emprunteurs, qui les ont immobilisés ou follement gaspillés. » De tels termes peuvent paraître durs. Cependant, ils s'expliquent, si on lit avec soin le rapport du comité des experts de la Banque des règlements internationaux, dit rapport de Bâle, établi il y a quelques mois. Ce document précise que l'Allemagne, pour payer les réparations, a généralement emprunté à l'étranger les sommes dont elle avait besoin, et, en plus de celles-ci, d'autres capitaux qu'elle a engagés dans les affaires ou consacrés à des dépenses intérieures. « Durant la période de sept années, de 1924 à 1930, inclusivement, conclut le rapport, la dette allemande envers les pays étrangers a augmenté de 18 milliards 200 millions de reichsmarks de plus que ses versements faits à l'étranger. » Cet argent, ce sont les banques américaines et anglaises qui, en partie, le lui ont prêté, à des intérêts élevés ; ces banques, à leur tour, tenaient en partie ces capitaux des banques françaises, auxquelles elles ne donnaient qu'un taux d'intérêt beaucoup plus modeste que celui qu'elles réclamaient de l'Allemagne.

On voudrait aujourd'hui que la France, prêtant à l'Allemagne, rendit leur liquidité aux capitaux américains et anglais « gelés » dans ce pays et c'est, paraît-il, ce geste « sauveur » que M. Hoover aurait souhaité voir faire à M. Laval, par solidarité internationale. On

affirme aussi que, à Washington, M. Laval n'a voulu prendre aucun engagement de ce genre. Il a simplement promis de « causer » directement avec l'Allemagne, pour rechercher avec son gouvernement le moyen d'arranger les choses.

Ce sont ces conversations qui se poursuivent en ce moment. « On nous montre déjà, écrit M. Jenny, dans l'article que nous avons déjà cité, la perspective d'une faillite allemande, entraînant à Londres et à New-York une catastrophe financière dont les répercussions désastreuses ne tarderaient pas à être ressenties également en France. On veut nous convaincre que, devant ce péril, le souci de restaurer la confiance dans le monde et d'éviter une nouvelle débâcle financière nous commande d'aider l'Allemagne soit en lui avançant les fonds nécessaires pour lui permettre de rembourser à l'échéance les crédits prorogés, soit en renouant, pendant une période plus ou moins longue, à la majeure partie ou à la totalité des réparations, ce qui équivaudrait à établir une véritable priorité en faveur des dettes privées. »

On comprend que la France ne puisse envisager une telle opération sans sérieuse inquiétude et ne veuille pas laisser confondre et les dettes privées, et les réparations, tout en se déclarant disposée à chercher, pour les unes comme pour les autres, des voies d'accommodement. Le problème des dettes privées se pose entre les banques créancières et l'Allemagne ; celui des réparations, entre l'Allemagne et les puissances créancières qui sont parties au traité de paix, et au plan Young et les deux problèmes doivent rester distincts. « Que les Allemands cherchent à obtenir la priorité pour les dettes privées, sur ce qu'ils appellent les dettes politiques, — écrivait hier le *Temps* —, ce qui aurait pour effet de supprimer radicalement les réparations, et que d'autres, dont les banques se sont imprudemment engagées de l'autre côté du Rhin, désirent cette solution, on le comprend à la rigueur ; mais un règlement de ce genre constituerait une telle iniquité, un tel défi à toute morale politique qu'on ne saurait s'y prêter en conscience. »

Tel est, présentement, et pour l'essentiel, l'état de la question et de la controverse engagée, autour d'elle, entre Paris et Berlin. On en voit, dès lors, l'importance et la gravité. Il reste toujours entendu que le problème n'est pas insoluble, que la bonne volonté ne fait pas défaut, à Paris, pour lui trouver des solutions équitables, mais que celles-ci ne seront pas aisées à découvrir. E. B.

ITALIE ET YUGOSLAVIE

Belgrade, 13 novembre.

A l'occasion de l'anniversaire du traité de Rapallo, entre l'Italie et la Yougoslavie, au sujet du règlement de la question de l'Adriatique, 3000 étudiants de l'université de Belgrade ont signé un mémoire protestant contre le traité. Une manifestation analogue s'est déroulée à l'université d'Agram et à Laibach.

Le budget français

Paris, 12 novembre.

On a distribué à la Chambre des députés le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1932.

Dans l'exposé des motifs, M. Flandin, ministre des finances, et M. Pietri, ministre du budget, exposent tout d'abord les avantages que présente le retour à l'ancienne année budgétaire. Le gouvernement est résolu à repousser tout accroissement de charges pour maintenir l'équilibre du budget de l'exercice 1932, qui s'étend du 1^{er} avril au 31 décembre 1932.

Le montant des prévisions de recettes de ce budget s'élève, pour les 9 mois, à 41,037,290,741 francs. Les dépenses sont évaluées à 40,935,018,565 fr., soit un excédent de recettes de 102,272,175 francs.

Le ministre des finances fait remarquer en outre, en ce qui concerne les marchandises en provenance de pays où une brusque dépréciation monétaire a pour effet de créer une prime indirecte aux exportations, que le gouvernement établira des surtaxes douanières, conformes à la loi, afin que les recettes douanières ne soient pas affectées et que soient évitées des entrées massives sur le marché intérieur français de denrées et de produits fabriqués.

Les recettes supplémentaires réalisées de cette manière sont évaluées pour les 9 mois de l'exercice 1932 à 280 millions de francs.

Manifestation de chômeurs à Paris

Paris, 13 novembre.

Une manifestation des chômeurs a eu lieu hier jeudi après midi devant la Chambre des députés, à l'occasion de la rentrée du Parlement.

Une colonne d'un millier de manifestants environ s'est portée sur l'Esplanade des Invalides et aux cris de : « Du travail ! Du travail ! » a tenté de gagner le Palais-Bourbon. Des barrages de forces de police dispersèrent les manifestants. Ceux-ci tentèrent de se reformer et finalement quittèrent les parages du Palais-Bourbon.

Pendant ce temps une délégation de 25 personnes, hommes et femmes, envoyée par le comité central des chômeurs, était reçue dans un bureau de la Chambre.

DE BELLES AMENDES

Austin (Texas), 13 novembre.

L'attorney général de l'Etat du Texas exige le paiement d'amendes s'élevant à 17 millions 850,000 dollars et l'expulsion du territoire du Texas de 15 compagnies pétrolières et de raffineries d'essence minérale, poursuivies pour avoir enfreint les lois concernant les trusts. Deux importantes compagnies qui figurent parmi les inculpés sont accusées d'avoir cherché à accaparer le marché de l'essence et des dérivés du pétrole.

L'anniversaire de l'armistice à Paris



En haut, le défilé des troupes devant l'Arc-de-Triomphe. En bas, le président de la République, entre le président du Conseil et le président du Sénat, devant le tombeau du soldat inconnu.

En Espagne

Le prétendu complot monarchiste

Madrid, 12 novembre.

Le fils du général Primo de Rivera a été remis en liberté.

M. J. Antonio Primo de Rivera, remis en liberté cette nuit, a envoyé aux journaux une lettre dans laquelle il déclare que ceux qui le connaissent ne l'ont jamais cru assez insensé pour fomenter une conspiration monarchiste quelconque. Il a fait savoir, d'autre part, qu'il ne connaît pas le prêtre qui a été arrêté en même temps que lui et qu'il connaît à peine le commandant d'infanterie qui a été également détenu.

Madrid, 12 novembre.

L'agence Fabra communique :

Certains correspondants de journaux ont télégraphié à l'étranger la nouvelle d'un prétendu complot monarchiste en se basant sur des hypothèses qui n'ont reçu aucune confirmation. Le directeur général de la Sûreté a exprimé ses regrets d'une telle façon d'agir qui ne peut que porter préjudice au crédit de l'Espagne. On ne saurait nullement parler d'un complot du fait que trois personnes ont été arrêtées, dont l'une, le fils de Primo de Rivera, fut relâchée le soir même.

Le réquisitoire contre Alphonse XIII

Madrid, 12 novembre.

La commission des responsabilités a remis au bureau de la Chambre ses conclusions en ce qui concerne les responsabilités encourues par Alphonse XIII.

La commission propose aux Cortès de déclarer Alphonse XIII coupable du délit de lèse-majesté contre la souveraineté du peuple.

Le coupable sera destitué de tous ses droits, titres et dignités, qu'il ne pourra faire valoir ni en Espagne ni en dehors.

Bien que la gravité de ses fautes lui aient mérité la peine de mort, la commission des responsabilités propose qu'on le condamne à la réclusion perpétuelle, dans le cas où il reviendrait sur le territoire national.

La peine de mort lui serait applicable s'il continuait à agir de telle manière qu'il constituerait un péril pour la sûreté de l'Etat et de la République.

Tous les biens, droits, actions, propriétés du coupable se trouvant sur le territoire national seront confisqués.

Cette sentence, après avoir été formulée par les Cortès et sanctionnée par le gouvernement de la République, sera affichée dans toutes les mairies d'Espagne et communiquée aux représentants diplomatiques dans tous les pays, ainsi qu'à la Société des nations.

M. Laval

devant les commissions parlementaires

Paris, 13 novembre.

Voici les passages les plus importants du communiqué publié à l'issue de l'audition de M. Laval par les commissions des finances et des affaires étrangères de la Chambre réunies.

M. Laval a fait un exposé complet des négociations internationales qui ont été engagées à la suite de la proposition de suspension des paiements intergouvernementaux, lancée en juin dernier par le président Hoover. Il a donné un compte rendu détaillé des conversations que le chancelier Brüning et le Dr Curtius ont eues à Paris en juillet, ainsi que de la conférence de Londres et de l'accord qui en a été la conclusion.

Il s'est expliqué sur le comité des experts de Londres qui a réglé les modalités et le fonctionnement du moratoire Hoover.

Il a ensuite abordé les questions relatives à son voyage à Berlin avec M. Briand, et il a mis au courant la commission de ses récentes conversations avec le président Hoover.

Il a notamment fait connaître que, après avoir examiné la situation en Europe et spécialement en Allemagne, le président Hoover et lui avaient été d'accord pour que l'initiative de la convocation du comité consultatif prévienne au plan Young soit prise. C'est seulement après le dépôt du rapport des experts que les gouvernements auront à envisager les conditions et les termes du nouvel arrangement.

Sur une question de M. Guernut, M. Laval a répondu que, en ce qui concerne les réparations et les dettes de guerre, il avait réservé la liberté du gouvernement français, comme le président Hoover avait, de son côté, réservé celle de son gouvernement.

En terminant, M. Laval a tenu à rappeler que, au cours de toutes les négociations auxquelles le gouvernement français a participé pendant les vacances, les droits du parlement ont été également réservés.

La propagande antifasciste

Constance, 13 novembre.

On donne les détails suivants sur le vol antifasciste qui devait être effectué depuis Constance :

Quatre des cinq personnages écroués à la prison de Constance ont avoué avoir eu l'intention d'effectuer un vol de Constance dans la haute Italie pour jeter des manifestes antifascistes.

Victor Häfner n'a fait jusqu'ici aucun aveu. Voyant que leur projet allait échouer à Constance, les organisateurs se proposaient d'entreprendre leur vol depuis la ville de Fribourg-en-Brigau. C'est pour cela que l'automobile devait transporter tous les bagages à Fribourg-en-Brigau, où l'avion l'aurait rejoint. Les inculpés ont refusé tout renseignement quant à l'organisation du mouvement antifasciste.

Grève de marins en France

Marseille, 12 novembre.

Les marins de tous grades de Marseille ont fait grève ce matin de 7 h. à 13 h. pour protester contre une diminution possible des salaires et contre le désarmement éventuel d'un certain nombre d'unités de la flotte commerciale marseillaise.

Le départ d'un certain nombre de bateaux s'est donc trouvé quelque peu retardé.

Les bagarres politiques allemandes

Hambourg, 12 novembre.

De graves collisions se sont produites mercredi soir, à Neuminster, entre communistes et socialistes-nationaux. Un de ces derniers a été tué et six autres grièvement blessés.

Automobilisme

L'expédition Citroën au centre de l'Asie

On annonce la jonction dans le Turkestan chinois des deux groupes de l'expédition Citroën-Centre Asie.

Cette jonction a été réalisée le 10 octobre dernier, à Aksou, ville du Sin-Kiang (Turkestan chinois), dans la vallée du Tarim.

D'autre part, on a appris l'arrivée, le 26 octobre, à Ouroumtchi, capitale de cette province, de la mission Haardt-Audouin-Dubreuil, désormais réunie.

Le groupe Pamir, pour faire l'ascension des derniers contreforts de l'Himalaya, avait dû se séparer de ses éléments lourds et en particulier de la voiture T. S. F., dont le poids dépasse 4 tonnes. Celle-ci resta au poste d'observation de Srinagar (Cachemire).

D'autre part, le groupe Chine fut, dès son arrivée au Sin-Kiang, privé de l'usage de son poste de radio, les autorités de cette province ayant, en raison de la situation politique, établi une censure sur les communications en général. Ainsi s'explique le retard des communications.

AVIATION

Un raid d'Angleterre aux Indes

Un avion quadrimoteur britannique, qui se rendait aux Indes, a atterri, mardi après midi, à 3 h. 25, à l'aéroport de Marignane-Marseille, après avoir fait escale à Lyon.

LA VIE ÉCONOMIQUE

La crise en Suisse

La crise dans l'industrie textile se fait durement sentir et une des plus anciennes fabriques de soieries du canton de Zurich est à la veille de fermer ses portes. C'est la fabrique de soieries ci-devant Baumann senior et Cie, à Hœngg, fondée il y a plus d'un siècle, et qui, au temps de sa plus grande prospérité, occupait plus de 500 ouvriers. Récemment, le personnel fut réduit à une centaine d'employés et ouvriers, lesquels ont maintenant reçu leur congé pour la fin de ce mois, l'entreprise devant être définitivement fermée.

Les autorités communales, en collaboration avec les milieux intéressés, ont l'intention d'aménager, dans les locaux de l'usine Baumann, une fabrique de linge.

Pour les chômeurs

La caisse de maladie des usines Saurer, à Arbon, a décidé, au cours d'une assemblée extraordinaire, de mettre 55,000 fr. à la disposition des ouvriers obligés de chômer partiellement.

La section des ouvriers sur métaux d'Arbon a déjà payé depuis le début de la crise 260,000 francs pour ses chômeurs totaux ou partiels.

La baisse de l'exportation

Ces années dernières, les mois d'octobre et de décembre étaient les plus forts mois d'exportation. Or, depuis 1927, la moyenne des exportations n'a jamais été si basse qu'en octobre 1931. Il faut, il est vrai, tenir compte des modifications de prix. La valeur des exportations d'octobre 1931 est inférieure de 70,600,000 fr. à la moyenne d'octobre des trois années 1928, 1929 et 1930.

Le chômage aux Etats-Unis

Une somme d'au moins 180 millions de dollars sera nécessaire cet hiver pour venir en aide aux chômeurs américains.

Pour la langue française

La loi d'assurance-vieillesse et survivants, dont chaque votant a reçu le texte, est un document de style lourd et enchevêtré. Relevons-en cette faute de français de l'article 10 : « L'obligation de cotiser prend naissance le... Les étrangers sont tenus de cotiser après une résidence ininterrompue d'une année... »

Cotiser s'emploie plutôt comme verbe pronominal : « Ils se sont cotisés pour offrir un cadeau. »

Cotiser est employé par la loi fédérale comme un verbe intransitif, dans le sens de fournir une cotisation. Or, ce sens n'existe pas pour le verbe cotiser. Les dictionnaires donnent au verbe cotiser le sens de fixer la cotisation de quelqu'un : « La commune vous a cotisé à 120 francs pour la réfection de ce chemin. » Dans ces sortes de phrases, cotiser est un verbe transitif ; mais, même dans ce cas, c'est un terme vieilli, qu'on a communément remplacé par la périphrase : fixer une cotisation.

Confédération

Un intéressant débat

Socialistes contre communistes

Mardi soir, à La Chaux-de-Fonds, l'ancien pasteur Humbert-Droz faisait une conférence en faveur du communisme.

Le parti socialiste avait décidé de lui opposer des contradicteurs. Le premier fut M. Paul Graber, conseiller national.

Il était à coup sûr intéressant d'entendre un chef socialiste combattre le régime soviétique. M. Graber a rappelé dans quelles conditions s'était déclenché le coup d'Etat bolchéviste, au moment même où devait être convoquée la Constituante. Les bolchévistes disposaient à peine du quart des voix électorales. Ils s'imposèrent aux trois autres quarts des citoyens russes par la force des mitrailleuses.

Puis, M. Graber a fait l'histoire de l'invasion de la Géorgie. Là aussi, les Soviétiques ont usé de la force, au mépris des traités signés qui n'ont été considérés que comme de vulgaires chiffons de papier.

M. Graber a fait le procès du système dictatorial soviétique. Les droits de la pensée libre sont foulés aux pieds. Les communistes ont étouffé dans le sang la révolte des marins ouvriers de Cronstadt. M. Graber a rappelé les conseils que Lénine donnait à ses adhérents : toutes les armes sont permises, y compris le mensonge ! Dans ces conditions, il est bien permis de conserver des doutes sur les tableaux qu'on nous fait de la situation actuelle dans la Russie des Soviets. M. Paul Graber a rappelé que les communistes refusent le visa au conseiller national Huber. Huber avait posé deux conditions : la première, qu'il pourrait circuler librement ; la seconde, qu'il serait accompagné de sa femme, qui connaît la langue russe.

Les bolchévistes ont refusé. « Il leur faut des pèlerins moins curieux et surtout moins capables de se documenter avec exactitude », a dit M. Graber.

« Comme la tromperie est un des premiers préceptes de la bible bolchéviste, on a évidemment quelque peine de croire tout ce qu'on vient nous dire », a conclu M. Graber.

Un socialiste genevois, René Robert, mis en cause par M. Humbert-Droz, a rappelé à celui-ci que, après avoir écrit la phrase fameuse : « La grippe venge les travailleurs », il avait laissé croire que M. Graber était l'auteur de cette phrase, et cela pendant plus d'une année ; Humbert-Droz ne s'est confessé qu'après que Naine l'eut dénoncé. A ce moment, Humbert-Droz se plaignit que Charles Naine, en signalant les faits, l'exposât à une condamnation par les tribunaux militaires, devant lesquels il devait comparaître. Voilà la bravoure de ce héros qui se dit partisan de l'emploi de la force et déclare qu'il participerait à une attaque armée contre la bourgeoisie ! Il n'a pas même eu le courage de prendre la responsabilité d'une phrase de journal. « Ce sont des choses que des ouvriers ne peuvent pas donner. C'est un acte lâche qui nous éclaire sur la mentalité de Humbert-Droz », a dit M. René Robert.

Puis, René Robert a parlé du chômage, qu'on déclare ne plus exister en Russie. Supprimer l'assurance contre le chômage n'est pas démontrer que le chômage n'existe plus. S'il est vrai que l'on installe en Russie des entreprises industrielles considérables, il serait vrai aussi que ces entreprises entreraient en concurrence avec celles des Etats occidentaux. Les méthodes que les Russes ont employées pour l'exportation du bois donnent à penser que, appliquées dans d'autres branches, elles provoqueraient du chômage pour les ouvriers des autres pays.

René Robert a fait remarquer que Humbert-Droz qu'il devait se féliciter d'être en Suisse pour avoir le droit de parler comme il l'a fait. Il savait donc apprécier cette liberté bourgeoise du droit de parole qui n'existe pas en Russie. « Si nous allions, nous, socialistes, en Russie, tenir contre les Soviets les discours qu'il tient ici contre le socialisme ou contre la classe bourgeoise, nous serions immédiatement arrêtés et transportés dans les bagnes sibériens. »

Finalement, Humbert-Droz, accablé par les contradicteurs et hué par la foule, a dû quitter la salle.

Une nouvelle affaire Tonello ?

On nous écrit : Le bruit causé par la première affaire Tonello n'est pas encore éteint que déjà une nouvelle plainte contre le bouillant journaliste est annoncée. Elle est causée, cette fois aussi, par un article publié dans le bulletin de la « Colonie prolétarienne italienne en Suisse », *La Luce*. Ce n'est plus le parti libéral-radical tessinois qui a été pris à partie par M. Tonello, mais un des organes officiels de ce même parti, représentant du courant de droite, *Il Cittadino*, édité à Locarno. Les rédacteurs de ce journal sont accusés d'être philofascistes. L'article exprime aussi le soupçon que, parmi les rédacteurs du *Cittadino*, il se cache quelqu'un des collaborateurs, si bien payés, du périodique irrédentiste *L'Adula*. La direction du quotidien de Locarno a déposé plainte contre l'auteur de l'article.

GRAND CONSEIL TESSINOIS

On nous écrit de Bellinzone : Le Grand Conseil a adopté, lundi, à l'unanimité, deux importantes lois qui ont été discutées ces jours passés : la loi pour l'élection des conseils communaux et des conseils municipaux et la nouvelle loi sur les auberges et les restaurants, qui entreraient ainsi immédiatement en vigueur.

Ensuite, le Grand Conseil s'est ajourné au 30 novembre pour l'examen du budget pour l'année 1932.

LA BANQUE DE GENÈVE

A la deuxième assemblée des créanciers de l'Ipso, société fermière de la *Feuille d'avis officielle* de Genève, l'Office des faillites a contesté les prétentions de l'Etat de Genève, qui réclame de gros dommages-intérêts et le paiement de la deuxième annuité de fermage qui n'a pas été encore versée à l'Etat. La créance de l'Etat, qui était de plus de 250,000 francs, a été ramenée à 16,000 fr. Le total du passif admis par l'assemblée est de 653,941 fr., dont les $\frac{1}{2}$ sont représentés par la créance de la Banque de Genève. L'actif réalisable n'atteindra que 25,000 fr. environ. (L'Ipso avait été fondée pour sauver des imprimeurs, amis des administrateurs de la Banque de Genève, par le moyen de faveurs et de crédits frauduleux.)

Au Grand Conseil saint-gallois, hier jeudi, MM. Huber et Schawalder ont développé des interpellations sur les engagements de la Banque cantonale à la Banque de Genève et dans des banques étrangères. Le chef du département des finances a reconnu que la Banque cantonale était, en effet, fortement engagée auprès desdites banques. Toutefois, il y a lieu d'établir une distinction entre octroi de crédits et participation effective. Un crédit de 500,000 francs fut accordé à la Banque de Genève et un de même montant à la Creditanstalt autrichienne. De plus, la Banque cantonale a des engagements de 700,000 fr. à la Deutsche Diskonto-Gesellschaft et à la Dresdener Bank. Il est à supposer que des pertes résulteraient par suite des crédits ouverts à la Banque de Genève et à la Creditanstalt autrichienne. On ne saurait encore dire avec certitude que les opérations avec les banques allemandes seront déficitaires.

Concernant les opérations avec l'étranger, il n'y a pas eu excès de compétence ; par contre, le second directeur de la banque a accordé à la Banque de Genève, au mois de juin, un second crédit de 500,000 fr. Le comité directeur ne fut saisi qu'après coup. Le directeur conteste avoir, dans ce cas précis, dépassé ses compétences et affirme avoir en tout cas agi de bonne foi. 100,000 fr. ont été payés sur les traites émises.

Si les autorités politiques acceptent la proposition de la Banque de Genève de rembourser les créanciers en 25 ans avec intérêt de 2 %, il ne résultera pas pour la Banque cantonale de perte de capital.

La prochaine conférence des réparations aurait lieu à Bâle

Les *Basler Nachrichten* apprennent de Berlin qu'il est très vraisemblable que Bâle sera désigné comme siège de la prochaine conférence des réparations.

LES FINANCES DE GENÈVE

On annonce que le budget de la ville de Genève, considérablement agrandie par la fusion des communes des Eaux-Vives, de Plainpalais et du Petit-Saconnex, prévoit un déficit de plus de 3 millions de francs.

LES SPORTS

La coupe de football de l'Europe centrale

La seconde finale de la coupe de l'Europe centrale a opposé, hier jeudi, à Vienne, devant 25,000 spectateurs, First-Vienna et W.-A.-C.-Vienne.

Après une partie très courtoise, First-Vienna l'a emporté par 2 buts à 1. Les deux buts ont été marqués dans la première moitié du match. Après le repos, W.-A.-C.-Vienne a obtenu également 2 buts, mais l'un d'eux a été annulé.

Rappelons que First-Vienna avait déjà gagné, par 3 buts à 2, la première finale, disputée dimanche, à Zurich.

Echos de partout

LE SILENCE EST D'OR

Il paraît, d'après des statistiques d'Hollywood, que les réflexions personnelles qu'échangent entre eux, à voix basse, les acteurs et les actrices, et encore plus les figurants et les figurantes, coûtent, aux grandes entreprises cinématographiques, chaque année, des sommes considérables.

Les microphones, en effet, sont devenus d'une sensibilité telle que les moindres réflexions faites à voix basse s'enregistrent. Les enfants, paraît-il, sont incapables de garder le silence, et, lorsqu'on développe, on s'aperçoit que telle ou telle scène est absolument incompatible avec le texte de la pellicule projetée. Récemment, les apartés de ses acteurs et figurants coûtèrent à une des plus importantes maisons d'Hollywood la somme de 17,000 dollars. C'est donc le cas ou jamais de dire que le silence est d'or !

MOT DE LA FIN

Aux assises : — Témoin à décharge, l'accusé, votre frère de lait, a décapé une vieille dame en 317 morceaux et en a fait brûler 114 ! Qu'avez-vous à dire pour sa défense ?

— Oh ! vous savez, monsieur le président, il a toujours été un peu espiègle !...

UN PROGRÈS EN THÉRAPEUTIQUE. — La composition des Grains de Vals : extraits végétaux et produits opothérapiques. Un grain au début du soir donne un résultat le lendemain matin. C'est le spécifique parfait du traitement rationnel de la constipation. N'est vendu qu'en flacons de verre assurant la parfaite conservation du produit. 1 fr. 75 le grand flacon, 1 fr. 10 le petit flacon. Exiger « Grains de Vals » et refuser tout produit proposé en remplacement.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Incendie d'usine

A Bad Mergentheim (Wurtemberg), un incendie a entièrement détruit, mercredi après midi, les Süddeutschen Hammerwerke, appartenant aux frères Hammer. Les pompiers ont été impuissants. Les dégâts sont considérables.

Un incendie près de New-York

Selon le *New York Herald*, l'incendie d'une maison à Brooklyn aurait causé la mort de quinze personnes.

Les survivants d'un naufrage

Hier jeudi, le vapeur américain *Swan* a recueilli 11 hommes de l'équipage d'un navire qui aurait sombré au large de Carthagène (Colombie). Parmi les rchappés se trouve le capitaine. Le *Swan* a également recueilli les cadavres de cinq matelots.

Une bombe à Naples

A Naples, hier jeudi, une bombe, qui avait été cachée derrière une petite baraque, a fait explosion près du siège de la fédération provinciale fasciste. La baraque a été détruite. On ne signale pas de victimes.

Chute d'un avion allemand

Un avion de tourisme s'est abattu, hier jeudi, à l'aérodrome d'Oberwiesfeld, près de Munich. Le pilote et son compagnon, un étudiant de Düsseldorf, ont été tués sur le coup.

Les bandits corses

Les autorités corses précisent que l'état de siège n'a pas été proclamé, comme on l'avait dit, dans la région où opéraient les bandits. Toutefois, la circulation des habitants et des automobiles est strictement réglementée. A 9 h. du soir, tout le monde doit avoir regagné ses habitations. Dans la journée de mercredi, les inspecteurs de la brigade de police ont encore arrêté trois personnes, ce qui porte à 77 le nombre des arrestations.

Le brouillard meurtrier de la Meuse

On vient de publier à Bruxelles les conclusions du rapport établi par la commission instituée le 12 janvier dernier à la suite des événements qui se sont produits au début de décembre 1930, sur les bords de la Meuse, par temps de brouillard.

La commission conclut qu'il faut surtout incriminer l'acide sulfurique provenant de l'oxydation par l'oxygène de l'air, au contact des gouttelettes d'eau du brouillard et des poussières contenues dans celui-ci.

La commission déclare qu'il est urgent de prendre des mesures de protection.

SUISSE

Les trafiquants de cocaïne

Une affaire de trafic de stupéfiants a été découverte par la police tessinoise qui a procédé à plusieurs arrestations et a saisi une certaine quantité de cocaïne qui était destinée à l'Italie. Les personnes arrêtées sont MM. Elvezio Bassetti, maire de San Antonio et député au Grand Conseil tessinois, Giuseppe Pellegrini, boulanger, Tessinois, et Andrea Valenti, vouturier, Italien.

La police a procédé hier jeudi à l'arrestation d'un quatrième personnage impliqué dans l'affaire de stupéfiants. Il s'agit d'un nommé Edouard Gaio, âgé de 23 ans, dont la tâche consistait à porter à Milan les envois de cocaïne.

Tragédie sentimentale

Mercredi soir, peu après 10 h., sur la route entre Feldbrunnen et Riedholz, près de Soleure, le marchand de meubles Wyss, de Derendingen, célibataire, âgé de 32 ans, rentrait en automobile avec deux jeunes filles, deux sœurs de Derendingen, avec lesquelles il suivait un cours du soir à Soleure. Depuis longtemps, il poursuivait l'aînée des deux sœurs de ses déclarations d'amour, mais sans succès. Rentrant donc hier soir, en compagnie des deux demoiselles, Wyss arrêta soudain sa voiture au bord de la route et sollicita de l'aînée des deux jeunes filles un entretien. Celle-ci consentit et sortit de la voiture. Tout à coup, Wyss tira de sa poche un pistolet et fit feu sur la jeune fille, qui, heureusement, ne fut blessée qu'à la mâchoire et au cou. Les deux sœurs s'enfuirent et avisèrent la police de Soleure. Celle-ci découvrit le jeune homme, près de sa voiture, blessé mortellement d'une balle à la tête.

Accident d'automobile

Hier jeudi, une automobile que conduisait M. John Debonneville, entrepreneur à Gimel (Vaud), s'est renversée sur le territoire de Mont-le-Grand. Retiré inanimé de dessous le véhicule et transporté à l'infirmerie de Rolle, le conducteur de la voiture a succombé peu après.

Asphyxié

A Schaffhouse, par suite d'une défectuosité dans l'installation du gaz, un ouvrier du nom d'Emile Ehrat, âgé de 35 ans, a été asphyxié. Cette défectuosité avait été remarquée depuis longtemps déjà ; on avait négligé d'en avertir l'usine à gaz.

L'« Echo illustré »

Le numéro du 14 novembre se compose de nombreuses actualités : Honneurs rendus aux anciens combattants à Genève et à Sion ; chômage au Japon ; un avion étrange ; Cité du Vatican. — *L'un ou l'autre*, article de fond sur la situation actuelle. — A propos de la propagande aérienne, par Nef. — Les asiles de nuit, article illustré. — Trois romans dont un pour les enfants. — Graphologie. — Deux pages réservées à la femme, une page de recettes.

FRIBOURG

Mise en garde

De la Semaine catholique :
On colporte avec persistance, depuis quelques mois, dans le diocèse, qu'un religieux d'un de nos couvents fribourgeois aurait eu des révélations sensationnelles sur des maux terribles qui menacent notre pays, pour un avenir très prochain. On s'inquiète, on s'alarme, on amplifie encore, etc. Après avoir fait une enquête très sérieuse, nous déclarons que cette nouvelle est complètement dénuée de fondement. Aucun des religieux de la maison mise en cause n'a dit quoi que ce soit qui justifie les bruits qu'on fait courir.

Nous conjurons, une fois de plus, nos diocésains, et particulièrement MM. les membres du clergé, de se méfier de toutes les prétendues visions ou révélations, de tous les prétendus phénomènes surnaturels que des imaginations malades se plaisent à inventer. En acceptant trop facilement ces racontars, nous ne pouvons faire que du tort à la religion.

† **MARIUS BESSON**
évêque de Lausanne, Genève et Fribourg.

Quête du 15 novembre

Nous recommandons vivement la quête annuelle pour l'Evêché qui se fera dimanche prochain. Elle est destinée à fournir à Monseigneur notre Evêché les ressources nécessaires, non seulement pour entretenir sa résidence épiscopale et son personnel, mais pour faire face aux dépenses exigées par l'accomplissement de son ministère, et pour venir en aide aux œuvres si nombreuses qui, chaque jour, se recommandent à lui, et dont plusieurs ne peuvent pas s'adresser ailleurs. Cette quête, établie par Mgr Colliard, n'est pas seulement utile, elle est indispensable. Nous avons confiance que tous les fidèles du diocèse auront à cœur, comme les années précédentes, d'y contribuer généreusement.

La Chancellerie de l'Evêché.

Nominations ecclésiastiques

M. l'abbé Joseph Corpataux, révérend vicaire à Montreux, est nommé curé de Chevrières.

Pour les enfants difficiles

L'Association suisse en faveur de l'éducation des enfants difficiles fera donner, du 24 au 26 novembre, dans la salle du Grand Conseil, à Fribourg, le sixième cours de perfectionnement pour directeurs et maîtres d'établissements. Ces cours annuels, commencés en 1926, sont considérés par les participants comme une innovation d'une grande utilité. Les sujets qui y sont traités se rapportent à toutes les branches de la vie d'établissement. Les sujets traités cette année sont : Enquête sur le patronage des enfants difficiles hors des établissements ; importance sociale du patronage ; psychologie de la conduite ; *Ueber Eignung und Nicht-Eignung für den Anstaltsdienst ; Fortbildung des Erziehungs-personals ; Ausbildung des Wirtschaftlichen und technischen Personals in Erziehungsfragen ; Anstaltsleben ; Suchen, Finden und Entlassen des Personals.*

Les conférences seront chaque fois suivies de discussions.

Deux après-midi sont réservés à des visites d'établissements.

Le 24 novembre, à 8 h. du soir, aura lieu au Livio, une conférence publique à laquelle tout le monde est cordialement invité. M. l'abbé Frei, directeur à Lütisburg (Saint-Gall), parlera de l'*Anstaltsleben (La vie d'établissement)*.

L'Association suisse en faveur de l'éducation des enfants difficiles est incorporée dans l'Association suisse en faveur des anormaux. L'organisation des cours est en grande partie subventionnée par la Confédération.

A côté de l'organisation de ces cours, ladite association domait, jusqu'à présent, chaque année, aux divers établissements, des subsides pour l'entretien des ateliers d'apprentissage, patronage des enfants libérés, etc. Cette année, ce sont les Offices d'orientation professionnelle qui sont spécialement pris en considération. Par contre, les établissements d'éducation reçoivent un subside fédéral directement par l'entremise des gouvernements cantonaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la participation aux cours de Fribourg, les intéressés peuvent s'adresser à M. G. Buchs, secrétaire du groupe romand en faveur de l'éducation des enfants difficiles, à Drogens.

Après l'incendie de la Valsainte

Comme nous l'avons annoncé, c'est vers minuit et demi que le feu s'est déclaré au couvent de la Valsainte, hier jeudi. Tous les religieux se trouvaient à matines. Une fumée épaisse qui incommoda l'habitant d'une cellule éveilla son attention et immédiatement il alla donner l'alarme au chœur de l'église.

Le feu s'est déclaré dans une ancienne cellule spécialement réservée aux religieux infirmes, car elle possédait une chapelle où l'on venait chaque matin célébrer la messe à leur intention. C'est dans cette cellule que, après de longues recherches, on découvrit, vers 10 heures du matin, sous les décombres de la charpente, le corps du Père Bruno. Son corps, replié près de la fenêtre, ne portait pas de trace de brûlures ; la mort a été causée par l'asphyxie.

La cause du sinistre n'a pu être nettement établie.

Tribunal militaire

Le Tribunal militaire de 2^{me} division a siégé hier jeudi à Fribourg, sous la présidence du lieutenant-colonel Martin-Achard, de Genève. Il a jugé une affaire de rixe où un soldat fribourgeois a été l'auteur principal.

Après le cours de répétition du 7^{me} régiment, un soldat, J. A., domicilié à Beauregard, alla exhiber son uniforme militaire dans tous les cafés de la ville, où il se livra à forces libations, cela malgré l'ordre reçu de changer le plus vite possible les habits militaires contre des vêtements civils. De café en café, l'esprit du soldat s'embruma dans les fumées de l'alcool. L'homme finit par arriver au Cercle littéraire et de commerce, où il se trouva au milieu d'une nombreuse société. Comme tous les pochards, il crut intelligent de montrer une insolence de mauvais goût à l'égard des consommateurs. Il finit par s'en prendre à un nommé M., qui riposta par quelques épithètes sonores. Cette joute oratoire continua dans la rue, à 2 heures du matin, à la sortie du Cercle, et se poursuivit le long du chemin qui les ramenait à la maison.

Finalement, à l'avenue Beauregard, A. se jeta sur M. et le frappa. M. tomba sur le sol ; on le releva avec deux blessures : l'une au front, qui a pu être provoquée par la chute ; l'autre, à la lèvre, causée probablement par un coup asséné de A. Celui-ci s'est défendu cependant d'avoir frappé son adversaire.

A., qui était défendu par le lieutenant Pierre Barras, a néanmoins été condamné à trois semaines de prison.

Un autre soldat a été condamné à un mois de prison pour vol ; deux condamnations ont encore été prononcées pour absence à un cours de répétition.

Inauguration d'une statue

Dimanche soir, 15 novembre, à 8 h., sera inaugurée, dans l'église paroissiale de Romont, une statue de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, due au ciseau du sculpteur François Baud.

Cette cérémonie sera agrémentée par une audition de musique religieuse, sous la direction du compositeur Carlo Boller, avec le concours de M. Joseph Gogniat, organiste de la cathédrale. La Cécilienne paroissiale exécutera une cantate pour chœur mixte et orgue, écrite par M. Joseph Noyon, accompagnateur des chanteurs de la Sainte-Chapelle, à Paris.

Cette composition, dédiée à Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, fut exécutée pour la première fois en 1925, dans la cathédrale de Lisieux, à l'occasion des fêtes de la canonisation de la petite Carmélite.

Un Salut, dû à la plume de M. Carlo Boller, et le psaume 150 de César Franck termineront cette pieuse cérémonie.

« Polyuète » au Capitole

On nous prie d'annoncer que, en plus des représentations fixées à samedi soir 14 novembre à 8 h. 30 et à dimanche 15, à 3 h., le même spectacle sera donné demain samedi, à 3 h. 1/2, pour les pensionnats, au prix de 1 fr. 10.

Calendrier

Samedi 14 novembre

Saint JOSAPHAT, évêque martyr

Saint Josaphat, archevêque en Pologne, fut inhumainement massacré par les schismatiques, en haine de la vérité catholique. (†1623.)

Caisses Raiffeisen

M. l'abbé Remy, curé de Morlon, avait convoqué pour hier jeudi, à Bulle, une réunion de délégués des comités des diverses caisses Raiffeisen de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse. L'initiative fut heureuse et couronnée de succès. Le président de l'assemblée salua d'abord les délégués présents et donna connaissance d'un rapport qui est un modèle du genre.

Une première question se pose : qu'est-ce qu'une œuvre sociale ? C'est une œuvre chrétienne, car c'est une œuvre de charité, d'amour chrétien, l'amour qui cherche le véritable bien du prochain et qui apporte à chaque souffrance le remède approprié, qui respecte le droit et la justice, qui ne se désintéresse pas de l'âme du peuple et ses destinées éternelles.

Les caisses Raiffeisen s'honorent d'être une de ces œuvres profondément sociales et moralisatrices.

La caisse Raiffeisen exerce une action sociale profonde parce qu'elle habite ses membres à prendre l'initiative et les responsabilités d'une affaire positive, parce qu'elle donne aux campagnards et aux artisans ruraux le sentiment de l'indépendance financière et une mutuelle confiance.

L'éloquent et spirituel exposé de M. Remy s'est terminé par le vœu de voir une nouvelle floraison de caisses Raiffeisen, pour le plus grand bien de nos populations rurales.

M. Remy salua la naissance d'une nouvelle section à Bouloz et l'adhésion de plusieurs sections à l'Union des paysans fribourgeois.

M. Heuberger, secrétaire de l'Union suisse des caisses Raiffeisen, salua en termes aimables la Gruyère, qui est l'âme de ces institutions, grâce tout particulièrement au zèle et au dévouement de M. le curé Remy, qui est le créateur d'une quarantaine de caisses Raiffeisen qui, toutes, sont en pleine prospérité.

A côté d'autres associations régionales ou villageoises, les coopératives de crédit mutuel sont une nécessité ; elles répondent aux exigences modernes et offrent le maximum de garanties.

Puis M. Heuberger émit une série de judicieuses remarques sur diverses questions pratiques et on applaudit encore d'excellentes paroles de MM. Delabays, député, Ruffieux, secrétaire de préfecture, parlant au nom de M. le préfet Gaudard, retenu pour cause d'indisposition, Maillard, inspecteur scolaire, Murith, député, Berset, chapelain à Avry, Ayer, agriculteur à Romont.

Cette assemblée, à laquelle nombre de membres du clergé et du corps enseignant participèrent, sera certainement des plus fructueuses pour la belle cause des caisses Raiffeisen.

CHANGES A VUE

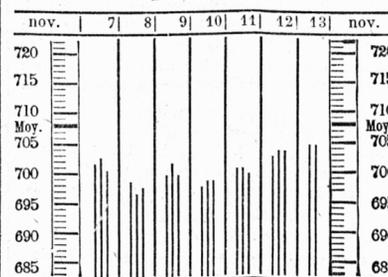
Le 13 novembre, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 02	20 22
Londres (1 livre sterling)	49 05	49 55
Allemagne (100 marks or)	120 —	122 —
Italie (100 lires)	26 10	26 60
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	15 05	15 25
New-York (1 dollar)	5 09	5 15
Bruxelles (100 belgas ; 500 fr. belg.)	71 10	71 60
Madrid (100 pesetas)	44 —	45 —
Amsterdam (100 florins)	205 60	206 60
Budapest (100 pengö)	—	—

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

13 novembre

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

Time	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h
7 h. m.	7	4	4	6	6	5	7	h. m.
11 h. m.	9	7	8	8	7	11	6	11 h. m.
7 h. soir	6	6	6	7	7	8	7	7 h. soir



La Société suisse des contremaîtres section de Fribourg

fait part du décès de

Madame Joséphine JACQUAT-CHAPPUIS

épouse de son dévoué membre.

L'office d'enterrement a eu lieu aujourd'hui vendredi, 13 novembre, à 8 h. 1/2, à l'église de Saint-Pierre.

Chanoine de Saint-Laurent

Nos amitiés
après la mort

Prix : 1 fr.

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL

— Fribourg —

130, Place St-Nicolas, et Avenue de Pérolles, 38

Dernière heure

Un compromis américain pour le conflit sino-japonais

Washington, 13 novembre.

(Havas.) — M. Castle, sous-secrétaire d'Etat, a annoncé qu'un « projet de compromis » pour le règlement du conflit sino-japonais serait soumis à la réunion du Conseil de la Société des Nations, à Paris, et qu'il avait grand espoir que ce projet recevrait l'approbation des deux gouvernements intéressés. Le ministre a refusé cependant de donner des précisions sur les termes de la proposition en question.

Un accord à la conférence de la Table ronde

Londres, 13 novembre.

(Havas.) — Un accord est intervenu après de longues négociations entre les musulmans de la conférence de la Table ronde et les représentants des autres minorités. Il embrasse les musulmans, les Européens résidant dans l'Inde, les chrétiens hindous et les Anglo-hindous. La communauté des Sikhs est la seule n'entrant pas dans l'accord. On croit savoir que les musulmans ont eu satisfaction sur tous les points. L'accord entre les musulmans et les autres minorités aura une forte influence sur l'élaboration de la constitution et sur l'avenir même de l'Inde, car il intéresse près de la moitié de la population hindoue.

M. Laval parle de ses entretiens diplomatiques

Paris, 13 novembre.

Répondant à diverses questions qui lui furent posées lors de son audition par les commissions des affaires étrangères et des finances de la Chambre, M. Laval a dit notamment, au sujet de la participation de la France à un emprunt allemand :

« J'ai dit au chancelier Brüning qu'un accord préalable à tout emprunt devait être réalisé sur un certain nombre de questions. J'ai dit qu'il fallait provoquer une détente des esprits et que celle-ci ne se produirait en France que si l'Allemagne renonçait à ses revendications sur le couloir polonais, à l'« Anschluss », et que si les manifestations des Casques d'acier cessaient. En un mot, j'ai dit qu'il fallait accorder d'abord nos deux opinions publiques. »

Comme un député lui demandait quelle réponse lui avait faite le chancelier Brüning, M. Laval aurait ajouté ensuite que la création de la commission économique franco-allemande justifierait à elle seule l'utilité du voyage à Berlin. « Comme il faut exclure l'éventualité d'un prêt d'argent français à l'Allemagne, le moyen effectif de réaliser un franc rapprochement est, je crois, une collaboration entre les deux pays. »

Parlant de son voyage à Washington, M. Laval a déclaré qu'il avait exposé au président Hoover la thèse de la France touchant la sécurité :

« J'ai dit au président Hoover, a ajouté M. Laval, que, en France, tous avaient en horreur la guerre ; tous sont partisans d'une politique de paix ; mais nous ne pouvons oublier notre sécurité. Comment accepterions-nous la parité navale avec l'Italie, alors que nous devons défendre un immense empire colonial ? »

M. Laval a conclu :
« Je crois avoir été compris. Il résulte de l'état d'esprit des Etats-Unis que nous ne devons pas compter que notre sécurité soit jamais assurée par une initiative venant des Etats-Unis ; jamais ceux-ci ne signeront un pacte de garantie, ni même un pacte consultatif. »

A la Chambre anglaise

Londres, 13 novembre.

(Havas.) — Aux Communes, le secrétaire financier à la trésorerie a déposé plusieurs projets de loi, notamment la loi sur les matières colorantes, qui impose des restrictions à l'entrée des produits étrangers de cette catégorie.

La Chambre a repris le débat sur l'adresse au discours du trône. Sir Stafford Cripps a présenté, au nom de l'opposition travailliste, un amendement à l'adresse dont il développe certains points indispensables : Convocation d'une conférence internationale, qui, outre les questions financières et économiques, s'occuperait du désarmement.

On a entendu ensuite M. Thomas, ministre des Dominions, qui a réfuté les arguments de l'opposition. Il a répété que le redressement de la balance commerciale qui se pose par l'imposition d'un tarif est le premier devoir du gouvernement qui a reçu de la nation le mandat qu'il désire.

Après quelques interventions, le débat a été ajourné.

A la Chambre italienne

Rome, 13 novembre.

La première séance a été consacrée à une cérémonie en l'honneur du duc d'Aoste. Le discours de commémoration a été prononcé par le président de la Chambre, M. Giuriati. M. Mussolini s'est ensuite associé au nom du gouvernement aux paroles prononcées par M. Giuriati. Le chef du gouvernement, parlant du duc d'Aoste alors qu'il commandait la troisième armée, a dit notamment :

« Le dévouement à la patrie fut toujours l'idée dominante de son esprit : la patrie d'hier, encore mutilée, celle d'aujourd'hui, qui, par des sacrifices immenses, a conquis quelques-uns de ses droits, la patrie de demain, enfin, qui parviendra aux buts qui ne sont pas encore atteints. »

La séance a été ensuite levée en signe de deuil. Tous les ministres, la presque totalité des députés, les membres du corps diplomatique, et de nombreuses hautes personnalités assistaient à cette cérémonie.

M. Herriot inaugure une école de la paix

Paris, 13 novembre.

(Havas.) — M. Herriot, président du parti radical et radical-socialiste, a ouvert les cours de l'École de la paix par l'historique des relations franco-allemandes.

L'archevêque de Rouen

Paris, 13 novembre.

Mgr André du Bois de la Villerabel, archevêque de Rouen, a été nommé, par le gouvernement français, chevalier de la Légion d'honneur.

Bagarres politiques en Allemagne

Berlin, 13 novembre.

A Nowawes, près de Potsdam, un communiste a été tué par des hitlériens, dont l'un a été arrêté.

La direction de la Banque d'Angleterre

Londres, 13 novembre.

(Havas.) — Le conseil de direction de la Banque d'Angleterre a décidé de recommander à ses actionnaires de réélire en avril, pour un an, M. Montagu Norman au poste de gouverneur et sir Harvey à celui de gouverneur adjoint de la Banque d'Angleterre.

La révolution de l'Equateur

Guayaquil (Equateur), 13 novembre.

Les révolutionnaires se sont emparés des villes de Santa Rosa et de Pafaje Zaruma, dans la province d'Oro. Le ministre de la guerre a, par ailleurs, annoncé que le colonel Alda qui, avant la révolution d'octobre, remplissait les fonctions de premier-ministre a essayé de se proclamer dictateur. Des troupes ont été envoyées en hâte vers la capitale.

Dans une prison grecque

Athènes, 13 novembre.

(Havas.) — Les détenus de la prison militaire de Cavala ont attaqué le capitaine de la prison. La garde a dû rétablir l'ordre : un détenu a été tué. Les rebelles ont été isolés.

Les prix Nobel

Berlin, 13 novembre.

Les journaux allemands annoncent que le prix Nobel de chimie, qui doit être décerné aujourd'hui, serait attribué au Dr Bergius et au Dr Bosch. Le premier est l'inventeur d'un procédé pour extraire de la houille un carburant liquide. Cette invention, dont on a beaucoup parlé ces dernières années, est entrée dans le domaine de l'application pratique.

Le second titulaire du prix Nobel serait le Dr Carl Bosch, directeur général de la société Farben, inventeur d'un procédé industriel pour la fabrication de l'ammoniaque.

Stockholm, 13 novembre.

Le *Stockholm Dagblad* croit savoir que le prix Nobel de physique sera réservé pour l'année prochaine.

Académie française

Paris, 13 novembre.

Le deuxième fascicule du *Dictionnaire de l'Académie française*, qui a paru hier jeudi, comprend les pages 193 à 384, soit 192 pages — le même nombre que le premier fascicule si on ne compte pas les quatre pages de préface. Ce nouveau fascicule achève la lettre C et commence la suivante ; il va, en effet, de cap à dessous.

SOMMAIRES DES REVUES

Larousse mensuel ; novembre. — Exposition d'art byzantin, par M. Norbert Dufourcq. — Le Collège de France et son quatrième centenaire, par M. L. Plantefol. — Armand-Clément Fallières, par M. Léon Abensour. — Frigorifiques, par M. Paul Diffloth. — Hommes et choses de sciences, par M. Jean Hesse. — Louis-Henri-Joseph Luçon, par M. E. Trogan. — La thérapeutique par le magnésium, par M. le Dr J. Laumonier. — Le comte Molé, par M. Claude Barjac. — La vie du maréchal Nogé, par M. Pierre Guégan. — Le château de Rambouillet, par M. Robert Lulan. — Les grands problèmes du Rhin, par M. Claude Barjac. — Paul-Antoine Vidal, par M. André Cœuroy. — Le mois littéraire, scientifique, historique et juridique, théâtral, musical et artistique, 35 gravures. Mots croisés. Le numéro, 4 fr., chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13 à 21, rue Montparnasse, Paris (VI^{me}).

Le Correspondant ; 10 novembre. — Un courtisan anachorète : Arnauld d'Andilly : Cécile Gazier. — Adieu à une inquiétude : Daniel-Rops. — L'esprit catholique et l'action politique : André Duboscq. — Marie-Thérèse de Lamourous. II : Jean Balde. — Vers dorés : Charles Le Goffic. — Maison d'avenir. Roman. IV : Yvonne Bezaud. — Portrait de M. Borah : Bernard Fay. — Frivolités sahariennes : Guy de Valous. — Les causes de la crise : Edouard Julia. — Littérature étrangère : Anna Dostoiewska et la comtesse Léon Tolstoï : André Bellissort. — La vie théâtrale : André George. — Les lettres : Comte de Luppé. — Les livres. G. Hanotaux, R. Père Lagrange, M. Charageat, Mgr Laveille, A. Laurens, M. Brion. — Chronique politique : Louis Joubert.

SUZE
se distingue des imitations par la finesse de son bouquet

L'accident du pont de la Glâne



Le camion de la maison Glasson, de Bulle, fracassé sur la pente du ravin.

FRIBOURG GRAND CONSEIL

Séance du 12 novembre
Présidence : M. Kälin, président.

Bellechasse

Nous tenons à préciser que, dans le débat de mercredi sur Bellechasse, M. le conseiller d'Etat Bovet a simplement dit qu'il y avait eu une fois ou l'autre des retards dans le paiement de certaines factures, et que des instructions avaient été données pour que cela n'arrivât plus.

Budget de l'Institut agricole de Grangeneuve et de l'Ecole de laiterie

Rapporteur : M. Henri Diesbach.
M. le rapporteur explique que, par suite de la réorganisation de l'Institut agricole, deux sections ont été créées à Grangeneuve, avec leur fonctionnement propre : d'une part, l'Institut agricole, comprenant l'Ecole pratique, les Ecoles agricoles et ménagères, la station cantonale de zootechnie, la station cantonale d'arboriculture et d'horticulture, et le pensionnat ; d'autre part, l'Ecole de laiterie et la Station laitière. Grâce au bon esprit de deux directeurs capables et dévoués, Grangeneuve pourra voir un réjouissant essor. Déjà le nombre des élèves accuse une augmentation intéressante.

M. Savoy, commissaire du gouvernement, dit les motifs qui ont nécessité la réorganisation de l'Institut agricole de Grangeneuve. Cette réorganisation s'est effectuée dans d'excellentes conditions. On prévoit une augmentation du nombre des élèves ; cette année, 28 élèves se sont inscrits pour l'Ecole de laiterie. Ce nombre est réjouissant, mais il ne saurait être dépassé pour le moment, dans l'intérêt de la bonne marche des cours pratiques. L'avenir de notre Institut agricole est plein de promesses.

Le budget de l'Institut agricole et celui de l'Ecole de laiterie sont approuvés.

Établissements de Marsens

Rapporteur : M. Henri Buchs.
M. le rapporteur, tout en rendant hommage à la compétence et au dévouement de M. Morard, administrateur, se demande si on ne pourrait pas diminuer le subside de l'Etat. Il a dit qu'il semble que l'auberge de Marsens, restaurée d'une façon parfaite, pourrait être d'un meilleur rapport.

M. Buchs fait remarquer que le nombre des malades augmente chaque année. De 232 qu'il était en 1910, il a passé à 399 à fin 1931.

M. Savoy, commissaire du gouvernement, dit qu'il serait heureux de pouvoir diminuer le subside aux établissements de Marsens. Malheureusement, cela n'est pas possible pour le moment. L'excellente administration de la maison a effectué, avec ses propres fonds, certains aménagements rendus indispensables par le grand nombre des malades. Si on augmentait le prix de la pension des malades, les établissements pourraient se suffire à eux-mêmes, sans avoir recours à l'Etat. Mais une telle mesure aurait pour effet d'augmenter les charges des communes, déjà passablement élevées.

Quant à l'auberge, une restauration s'imposait, d'autant plus qu'il fallait y aménager une salle de réunion pour les malades, qui sont tout heureux d'assister à des causeries, à des concerts ou à des séances de cinématographie. Le prix de location de l'auberge est conforme aux conditions de la campagne.

M. Delatena souligne les mérites de l'administration de Marsens, qui fait tout son possible pour le réconfort des nombreux malades qui sont confiés à ses soins.

Le budget de Marsens est adopté.

Caisse de retraite du corps enseignant des écoles primaires et secondaires

Rapporteur : M. Benninger.
La situation de cette caisse n'est pas encore brillante, mais elle s'améliore toujours davantage. Alors que, en 1929, il y avait un excédent de dépenses de 2705 fr. 05, en 1930, le boni de l'exercice a été de 23,927 fr. 20. La fortune de la caisse a augmenté de 26,791 fr. 55, soit 23,927 fr. 20 de boni pour l'année 1930 et 2864 fr. 35 d'augmentations de redevances.

Après des explications de M. Perrier et une intervention de M. Joge, les comptes de la caisse de retraite du corps enseignant des écoles primaires et secondaires sont approuvés.

Comptes de la Caisse de prévoyance des employés de l'Etat

Même rapporteur.
Les comptes de la caisse de prévoyance des employés de l'Etat se présentent fort bien, comme d'habitude, et M. le rapporteur en propose l'approbation. Ce qui est fait aussitôt.

Le taux des impôts cantonaux pour l'exercice 1932

Rapporteur : M. Sylvestre Pilloud.
Le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un projet de décret concernant le taux des impôts cantonaux pour l'exercice 1932. L'article premier de ce projet stipule que le taux des impôts sur la fortune et le produit du travail, pour l'exercice 1932, est celui qui est fixé par les échelles des articles 9, 10, 17, 23 et 28 de la loi du 7 mai 1926. Nous payerons donc, en 1932, les mêmes impôts que cette année.

Le service d'autobus Bossonnens-Vevey

Rapporteur : M. Antoine Fragnière.
Dans son intéressant rapport sur cette question, M. Fragnière fait remarquer que, à plusieurs reprises, les communes d'Attalens, Bossonnens et Granges ont demandé l'organisation d'un service d'autobus entre Bossonnens et Vevey, par Attalens. M. le député Kälin s'est fait le porte-parole de ces communes au Grand Conseil.

Les populations de cette région ne disposaient, jusqu'ici, d'aucun moyen de transport en commun pour se rendre à Vevey, où les appellent leur travail et leurs affaires. D'autre part, le grand village d'Attalens ne bénéficiait d'aucune liaison avec la station de Bossonnens, sur la ligne des chemins de fer électriques de la Gruyère qui conduit à Châtel-Saint-Denis et à Bulle et qui, de l'autre côté, se soude à Palézieux avec la ligne Lausanne-Fribourg-Berne.

La Compagnie des chemins de fer électriques de la Gruyère se chargea de l'organisation du service et obtint une concession du Département fédéral des postes, le 18 mai 1931.

Le Grand Conseil, consulté au cours de sa session du mois de mai dernier, se déclara d'accord, en principe, de mettre ce nouveau service au bénéfice des subventions cantonales et communales en cas de déficit.

L'ouverture de l'exploitation a eu lieu le 1^{er} juin 1931.

Il y a lieu de faire entrer par un décret cette exploitation au rang de celles auxquelles s'appliquent les dispositions de la loi du 27 novembre 1917 sur la participation de l'Etat et des communes à l'exploitation des services de transport de voyageurs par automobiles.

Le budget de ce service prévoit une recette annuelle de 25,483 fr. et une dépense de 29,200 fr., accusant ainsi un déficit de 3717 fr. à combler par les prestations de la Direction des postes et les subventions de l'Etat et des communes intéressées.

Les communes qui ont un intérêt spécial en l'occurrence sont celles d'Attalens, Granges et Bossonnens. Il y a lieu, au surplus, de prendre acte du fait que ces communes ont assumé de garantir la participation éventuelle des communes vaudoises qui bénéficient de la nouvelle organisation, mais que notre décret ne saurait atteindre.

Après des brèves explications de M. Buchs, le Grand Conseil vote le décret à l'unanimité.

Endiguement de la Singine chaude

Rapporteur : M. Antoine Fragnière.
La trombe d'eau du 1^{er} juillet 1930 a causé des dégâts assez importants aux digues exécutées dans la Singine chaude, dans la vallée du Lac-Noir, et a provoqué, en plusieurs endroits, des érosions dangereuses pour les terrains bordiers et pour la route cantonale. Des crues nombreuses ont continué, au cours de la même année, l'œuvre de désagrégation. Les digues en bois et en pierre, situées en face des embouchures du Zuekerlibach et de l'Eilschingerbach, ainsi que celles qui se trouvent en amont du pont de la Geissalp, ont été presque entièrement emportées, du fait que les apports formidables de ces affluents ont serré le courant entre la rive endiguée et lui ont permis

de contourner les ouvrages de protection. Des brèches se sont produites dans les perrés au lieu dit « La Buntschena » et dans la grande digue construite en amont du Zollhaus. La Singine a quitté son lit sur une longueur de 250 m. dans le tronçon compris entre les affluents de la Sturnena et de la Lichtena et elle est allée se jeter contre la route cantonale.

Le Département des ponts et chaussées a procédé à des études ; des travaux de protection sont urgents et indispensables. Le projet prévoit la reconstruction des ouvrages détruits au moyen de fondations renforcées ou en béton et de types extraordinairement solides. En face des deux affluents mentionnés ci-dessus, les digues sont remplacées par des éperons dont la tête massive en béton, appelée tortue, est mobile, et permet, sans inconvénient, de s'adapter à l'affouillement du lit. Le même système de protection trouve son application sur d'autres points jusqu'au pont du Lagerli. L'espace compris entre les tortues est garni de gros blocs retenus par des pilots en fer.

Les démarches nécessaires ont été faites auprès du Département fédéral de l'intérieur en vue de l'obtention d'un subside de la Confédération en faveur de cette entreprise. Dans sa séance du 14 septembre, le Conseil fédéral a accordé un subside du 40 % de la dépense effective, basé sur le devis de 150,000 fr., soit au maximum de 60,000 fr.

Etant donnée l'urgence des travaux dont il est question, le Conseil d'Etat a, en date du 25 juillet, approuvé le projet d'endiguement en cause.

Le Grand Conseil est prié de ratifier cette décision.

La dépense sera supportée par l'Etat et les communes intéressées à la route cantonale N° 8a Fribourg-Planfayon-Lac-Noir, dans les proportions fixées à l'article 9, litt. a, de la loi sur les routes, du 24 février 1923, et conformément au décret du 15 novembre 1924 désignant les communes intéressées aux travaux de construction, reconstruction et de cylindrage des routes cantonales, ainsi que l'arrêté du 12 décembre 1925 sur le même objet.

M. Auderset demande qu'on envisage également des travaux de protection, près de la chapelle du Rohr, avant d'arriver au Lac-Noir. Il y a, à cet endroit, de fréquents débordements et les agriculteurs en souffrent périodiquement.

M. Offner remercie le Conseil d'Etat de la proposition qu'il a faite pour l'endiguement de la Singine chaude. Bien que le village de Planfayon et les autres villages environnants doivent contribuer aux dépenses occasionnées par cet endiguement, ils expriment leur reconnaissance au gouvernement pour l'amélioration apportée au régime des eaux et pour le travail assuré à de nombreux ouvriers.

M. Buchs, en prenant acte des déclarations de M. Offner, regrette de ne pouvoir donner une suite immédiate au désir de M. Auderset. Il faudra prendre des mesures au Rohr, mais le budget ne permet pas de le faire déjà cette année.

Le Grand Conseil vote le décret à l'unanimité.

L'interpellation de M. Jost Piller

M. Jost Piller développe son interpellation demandant s'il ne serait pas opportun d'abattre 3000 à 4000 mètres cubes de bois dans la forêt cantonale des « Tatures ». M. Piller montre que l'Etat aurait intérêt à vendre du bois maintenant avant une baisse trop considérable des prix. D'autre part, cet abattage procurerait un travail aux bûcherons qui serait le bienvenu.

M. Vonderweid, commissaire du gouvernement, déclare que la proposition de M. Piller sera étudiée avec soin, mais qu'il ne paraît guère possible d'y donner suite, sans compromettre le développement d'une de nos belles forêts.

Recours en grâces

Rapporteur : M. Pierre Aeby.
Sur rapport de M. Aeby, le Grand Conseil accorde la grâce à cinq condamnés ; il la refuse à un condamné qui est au bénéfice du sursis.

Naturalisations

Rapporteur : M. Torche.
Le Grand Conseil accorde la naturalisation à M. Emile Felder, de Marbach (Lucerne), instituteur à Brünisried, reçu par la commune de Saint-Ours, et à M. André Costan, apprenti

sculpteur, à Derendingen (Soleure), originaire de San Nicolo Concelico (Italie), reçu par la commune de Châbles.

Nominations

M. Max Vacheron est élu président du Tribunal cantonal par 84 voix sur 86 bulletins valables.

M. Schuh est confirmé dans ses fonctions de juge cantonal par 85 voix sur 87 bulletins valables.

MM. Delatena et Jean Oberson sont confirmés comme suppléants au Tribunal cantonal, le premier par 61 voix et le second par 59 voix sur 68 bulletins valables.

M. Alexis Rosset est réélu censeur à la Banque de l'Etat par 65 voix sur 67 bulletins valables.

La fin de la législature

M. le président Kälin, dont il nous plaît une fois de plus de dire la courtoisie et l'habileté dans la direction des débats, adresse alors une courte allocution au Grand Conseil. Il remercie les députés pour leur assiduité et leur bon travail et félicite le Conseil d'Etat pour sa sagesse et sa prudence dans la gestion des affaires publiques. Il souhaite que le Grand Conseil qui sortira de la consultation populaire du 6 décembre ait le même esprit que ceux qui l'ont précédé.

Cercle social universitaire

On nous écrit :
En séance de vendredi dernier, les délégués des sections académiques *Renaissance*, *Alemannia*, *Fryburgia* et *Sarinia* ont procédé comme suit à la reconstitution du comité du Cercle social universitaire : M. Lovis, de la *Sarinia*, président ; M. Wæber, de l'*Alemannia*, secrétaire de langue allemande, et M. Currat, secrétaire de langue française.

Désireux de voir triompher partout les principes de la sociologie chrétienne sur lesquels reposent l'ordre et la paix et de prévenir ainsi la catastrophe dans laquelle la société moderne, empoisonnée par des théories erronées, menace de sombrer, le nouveau comité se fait un devoir d'inviter aux conférences du Cercle d'études toutes les personnes que les grands problèmes sociaux préoccupent plus particulièrement.

L'heure présente est grave, nous le savons ; ne perdons, par conséquent, plus notre temps dans l'inaction ; travaillons fermement en regard de l'avenir. A cet effet, la formation d'une élite capable de conduire les masses par l'exemple et la parole dans la voie du véritable progrès social et de lutter avec succès contre le flot toujours grandissant des idées révolutionnaires s'impose aujourd'hui comme une nécessité.

Chrétiens, nous ne pouvons rester indifférents, si nous ne voulons point voir l'imposture un jour triompher de la vérité et l'anarchie de l'ordre social.

Que chacun donc fasse un effort sur soi-même et que tous ceux qui le peuvent aillent puiser au Cercle social les enseignements de l'Eglise.

Jeudi prochain, à 8 h. 30, aura lieu la première conférence, à l'hôtel des Corporations, où M. l'abbé Savoy traitera la question des assurances sociales.

L'exposition des dentelles de Gruyère

L'exposition des dentelles de Gruyère, chez Mlle Zurkinden, rue des Epouses, sera close demain soir, samedi. Elle mérite une visite de tous ceux et celles qu'intéressent les œuvres vraiment artistiques, car la beauté et la variété des modèles créés cette année complètent très heureusement les séries des années précédentes.

Une note plus moderne a été ajoutée aux milieux de table en filet brodé avec les dessous d'assiettes carrés, si en faveur aujourd'hui, formant ainsi un ensemble très élégant. De même, les travaux exécutés en fil de couleur, les ravissantes petites robes d'enfants, les mouchoirs ornés de dentelles aussi délicates que la valenciennaise, prouvent que l'habileté de nos dentellières tribougeoises ne le cède en rien à celle des dentellières des autres pays.

Hâtons-nous donc d'aller, avant demain soir, admirer l'industrie sympathique et si féminine des femmes et des jeunes filles de notre canton et favorisons de nos achats l'exposition des dentelles de Gruyère.

Le « Requiem » militaire de Saint-Nicolas

Nous devons compléter le compte rendu de la cérémonie de Saint-Nicolas d'hier jeudi en mentionnant la présence de M. le colonel Perrin, commandant des écoles de téléphonistes et de signaux, de MM. les lieutenants-colonnels Perrier, président de la Société des officiers, et Buman, des majors Michel de Weck, Oltoz et Surchat. Il y avait en outre un grand nombre d'officiers, parmi lesquels MM. les capitaines-aumôniers Zurkinden et Kolly.

Conférence du professeur Piccard

Le Comité des conférences de la Grenette rappelle que la conférence du professeur Piccard aura lieu dans la salle du Capitole, à 6 h. précises, ce soir vendredi.

Des cartes d'abonnement aux huit conférences de la Grenette, au prix de 2 fr. 50 (places réservées à 5 fr.), ainsi que des cartes d'entrée pour la seule conférence Piccard, au prix de 1 fr. 50, sont en vente dès maintenant aux guichets du Capitole.

A la veille des représentations de l'« Armurier de Worms »

L'opéra-comique qui sera joué dimanche, à 3 heures, par la Société de chant de Fribourg, avec le concours d'un nombreux orchestre, est, comme nous l'avons dit, une œuvre de grande envergure, qui a sa place marquée dans la littérature musicale du XIX^{ème} siècle.

Quoique la musique soit ici l'objet d'une préoccupation spéciale, Lortzing a déployé, dans l'*Armurier de Worms*, comme dans la plupart de ses opéras, ses belles qualités d'auteur comique. Il a su faire alterner les scènes sentimentales avec les scènes burlesques sans que les unes nuisent aux autres. Les personnages principaux, de même, sont fièrement campés et se mettent en valeur par leurs oppositions. Les heurts du chevalier Adelfof, épressé et versatile, avec la dignité et la raideur du maître armurier, sont vraiment cocasses. De même les différences de caractère entre Marie et sa gouvernante Irmentraut.

Au point de vue de la mise en scène, la Société de chant a profité des expériences de ce printemps pour opérer d'importantes améliorations. Tout le décor du second acte a été renouvelé. En outre, l'arrangement de la scène pour le chœur final a été modifié de façon à permettre l'entrée d'un plus grand nombre de chanteurs et de figurants. Le chœur lui-même a été augmenté et complété.

Tout ceci démontre le souci de perfection qui préside à la préparation de ces représentations, qui, nous en sommes certain, feront le plus grand honneur à ceux qui y collaborent.

Afin de faciliter l'accès de la jeunesse à l'opéra, le comité de la Société de chant a décidé de faire bénéficier les enfants d'un prix de faveur, soit 1 fr. 10 avec impôt, pour la représentation de dimanche 15 novembre, à 3 heures.

Le comité invite donc les parents à envoyer leurs enfants à ce spectacle amusant.

Sabrenno

L'illusionniste Sabrenno a remporté, hier soir jeudi, au Capitole, un succès considérable. Une salle comble l'a applaudi.

Foire de Bulle

On nous écrit :
La foire de la Saint-Martin hier, à Bulle, a été très fréquentée. On a compté sur le champ de foire 182 bestiaux. Les marchands étaient particulièrement nombreux et les transactions assez actives. On signale des prix variant de 900 à 1300 francs.

Sur le marché au petit bétail, on a compté 19 veaux, vendus de 2 fr. 20 à 2 fr. 30 le kilo ; 16 moutons et 2 chèvres estimés de 40 à 80 fr. pièce. Le marché aux porcs fut plutôt lourd. Les prix des porcelets, au nombre de 380, variaient de 50 à 70 fr. la paire pour les petits et de 80 à 180 fr. pour les moyens.

La statistique communale indique le prix de 2 fr. 80 à 3 fr. 10 la douzaine, pour les œufs et de 10 à 15 cent. le kg. pour les pommes de terre.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

Feuilleton de la LIBERTÉ

LA COUSINE INCONNUE

par Charles FOLEY

V

L'auto arrêtée, Annie eut une autre impression : celle de se trouver dans un décor de féerie.

En dépit de son orgueil, le marquis n'avait rien exagéré : Vercy est un des plus beaux châteaux de la Renaissance.

Longue d'une cinquantaine de mètres, la façade, au rez-de-chaussée comme au premier étage, est percée de douze hautes fenêtres, séparées par d'élégants pilastres. A droite et à gauche, plus basses, deux ailes à arcades se terminent par une tour qui baigne dans les douves. Ce sont la tour de la Chapelle et la tour de la Ligue. Plus grandes, deux autres tours à pans coupés relient les ailes au principal corps de logis. Au-dessus de la corniche, les lucarnes sont richement sculptées et, dépassant de beaucoup les combles pourtant élevés, s'élancent les cheminées, surmontées de grenades.

Annie n'eut pas le loisir d'admirer cette merveilleuse résidence, gracieuse en ses détails, grandiose en son ensemble.

Merci, mon bon Jacquelin, dit Mme de Givardon au vieux maître d'hôtel qui avait ouvert la portière et l'aidait à descendre de voiture. Ne vous occupez pas de moi, mais de M. Hubert. Seulement, tout à l'heure, faites monter les bagages et envoyez chez moi une

des jeunes femmes de chambre, Lucie ou Marie-Jeanne. Venez avec moi, mademoiselle, venez ! ajouta à mix-voix la douairière, en entraînant la jeune fille. Tenanciers, domestiques et gens du pays sont assemblés, dans le grand vestibule, afin de présenter leurs hommages et souhaiter la bienvenue au nouveau châtelain. J'ai horreur de ces salamaleds surannés et burlesques. Laissons notre marquis, entiché de traditions, s'en délecter sans nous !

Rondelette mais presto, Bathilde, suivie de sa jeune invitée, s'éloigna de l'entrée principale et gagna, vers la gauche, une porte vitrée, au bas d'une des tours à pans coupés, dite la tour des Archives. Là, ainsi que dans les autres tours, un escalier de pierre, en spirale, menait aux appartements du premier étage.

Mais, sans graver aucune marche, Mme de Givardon entra, au rez-de-chaussée, dans une ancienne salle de gardes. La voûte de pierre était tachée de moisissures verdâtres. Déchirées, les tapisseries qui couvraient les murailles s'effiloçaient et les dalles de granit étaient descellées.

— Voyez si j'ai menti, s'écria la douairière. Au dehors, le château fait encore belle figure ; mais, au dedans, cette partie de l'aile gauche menace ruine. Emeric avait beau se priver, ses revenus ne lui permettaient pas de tout réparer. Se laissant, essoufflé, tomber sur une banquette, Bathilde fit signe à la jeune fille de s'asseoir auprès d'elle.

— Etes-vous peureuse, mon enfant ?

— Non, madame, pas trop. Mais pourquoi cette question ?

— Parce que, si vous êtes aussi brave que moi, je vous ferai préparer, au bout de cette

aile gauche, la chambre de Flore qui se trouve à côté de mon appartement. Ce n'est pas loin de la tour des Archives.

— Près de vous, madame, je serais on ne peut mieux et ne craindais rien, sans compter que pour moi, charliste manqué, les vieux papiers offrent un vif attrait. Mais je ne puis rester au château et j'ai prié M. de Vercy de me faire conduire en auto à Saint-Jean-sur-Thielle. S'il m'était possible de partir dans une heure ou deux...

— Vous n'y pensez pas ! s'écria la douairière, sursautant d'étonnement et prête à se fâcher. Hubert en serait aussi déçu, aussi froissé que moi ! Pour ma part, je compte bien vous garder plusieurs jours.

— Plusieurs jours, madame, c'est impossible... — L'impossible, c'est de visiter Vercy en quelques heures ! D'ailleurs, Hubert ne sera pas libre de si tôt et il ne me pardonnerait pas de vous servir de guide à travers sa demeure. D'autre part, si vous saviez comme je m'ennuie ici, vous resteriez... fût-ce par charité !

— Peut-on s'ennuyer dans cette admirable demeure ?

— Depuis mon veuvage, et ça date de loin, je n'y suis jamais revenue que par devoir. Je m'y sens tellement seule !

— Pas quand monsieur votre neveu est au château ?

— Surtout quand il y est. Il va, comme il faisait du temps d'Emeric, s'occuper de tout et de tous... excepté de moi ! Je ne le verrai qu'aux repas. Las et préoccupé, il répond à ma fringale de babillage par oui ou non, quand ce n'est pas par un bochement de tête qui m'exaspère. Le reste du temps, j'erre comme

une âme en peine de la bibliothèque à la galerie et d'un salon à l'autre. Loin de me calmer, cette cure d'isolement et de silence me rend agoraphobe, me donne le vertige du vide. Je me sens devenir folle ! Vous m'avez plu dès l'abord, ma chère enfant : un vrai bégéin ! Votre venue m'est une distraction inespérée. Je me jette sur vous comme un naufragé sur l'épave. Ne m'abandonnez pas, ne trompez pas mon espoir. Venez voir la jolie chambre que je vous destine et cela vous ôtera toute envie de partir.

— Quoique essoufflée de nouveau d'en dire tant et si vite, Bathilde se leva, revint à l'escalier et monta. Puis, par une longue galerie qui prenait jour sur la cour verte, la comtesse mena Mlle Bermond jusqu'à la chambre de Flore.

La pièce était claire, ensoleillée, élégamment meublée. Mais ce fut la fenêtre, ouverte sur les douves et sur le parc, qui attira la jeune fille.

— Quelle vue ravissante ! s'écria Annie, penchée à la croisée et ressaisie d'une impression de songe à contempler les grands vieux arbres de l'autre rive, dont les frondaisons, lourdes et spacieuses, retombaient sur les eaux et, par échappées, laissaient entrevoir la profondeur des jardins.

Née à Vercy, les yeux blasés de l'enfance, la douairière n'éprouvait plus aucune sorte de sensation, soit devant les beaux sites du parc et de la forêt, soit devant les merveilles architecturales du château. Aussi, agacée de la persistante et silencieuse rêverie de la jeune fille, Mme de Givardon, en réveil brusque d'attention, tapota nerveusement la main dégan-

lée qu'Annie avait posée sur l'appui de la fenêtre.

— Quels doigts effilés et fins vous avez, mon enfant ! De vrais doigts de virtuose ! Vous devez être bonne pianiste ?

— Assez bonne, répliqua Mlle Bermond, encore envoûtée de songes. J'ai étudié le piano. Je déchiffre facilement.

— J'adore la musique. Vous m'en ferez, n'est-ce pas ?

Puis, sans écouter la réponse, Mme de Givardon se leva.

— Je crois avoir entendu marcher dans la galerie, dit-elle à voix basse. On me se sent aucune sécurité dans ce grand vieux manoir. Les murs, les planchers, les plafonds, des volutes, tout y a des yeux et des oreilles.

Bathilde ouvrit brusquement la porte et se trouva devant Laurent, tenant la mallette et le parapluie d'Annie.

— Pourquoi ne frappez-vous pas, demanda la comtesse, au lieu de donner à croire que vous écoutez aux portes ?

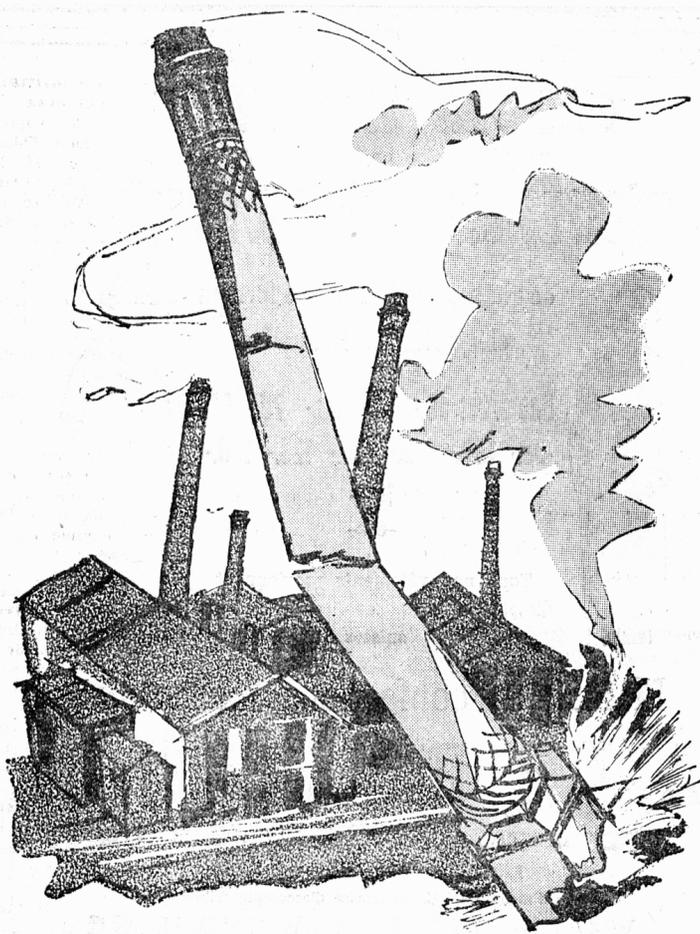
— J'arrivais au moment où madame a ouvert, répliqua le valet, la mine grise et le sourire contraint.

— C'est bien, posez ça là.

— Je ne peux souffrir ce visage sournois, grommela Bathilde, en refermant la porte et rejoignant Annie. Emeric avait congédié ce Laurent. Hubert aurait bien dû le laisser au Maroc.

(A suivre.)





Les cheminées doivent-elles tomber?

Comme vous l'avez appris par les journaux, une multitude d'offres venant du dehors inonde notre marché depuis quelque temps. Des bas de dames que l'étranger cède à vil prix menacent de réduire à la dernière extrémité la florissante industrie suisse du bas.

Que faire pour y parer? Notre pays aussi va-t-il être désolé par le chômage et la misère?

L'illustration ci-dessus, parue dernièrement dans une revue, nous a ouvert les yeux. Non! nous n'en arrivons pas là, nous sommes dit. Pas les cheminées, mais

les prix doivent tomber!

Étant la maison la plus importante de notre branche, nous avons décidé de procéder à une baisse durable et sans égard. Nous voulons vous prouver que non seulement nos prix sont tout ce qu'il y a de plus avantageux, mais aussi que notre qualité est transcendante et notre choix très grand.

Dès maintenant, les fins bas BALUX se vendent dans nos 30 succursales et dépôts aux prix très réduits suivants:

Quelques nouveaux prix

NOTRE BAS RÉCLAME , en soie art. lavable - très bonne qualité - avec couture et diminutions - sans et avec baguettes à jour	SOUS-BAS pure laine, en beige et chair la paire	1.90
BAS pour dames, véritable soie depuis	SOCQUETTES , pour dames, pure laine, dessins variés, la paire	2.—
BAS pour dames, laine et soie art., très solide la paire	CHAUSSETTES pour hommes, fantaisies dessins modernes, excellentes qualités, la paire	1.45
BAS pour Dames, MISTRAL laine et soie art., belle qualité la paire	CHAUSSETTES pour hommes, fantaisies, laine et soie nouveaux dessins Jacquard, la paire	2.45
BAS pour dames SETALANA , laine et soie art., qualité extra la paire	CHAUSSETTES pour hommes, pure laine, tricotés, article d'usage, en beige et gris „Reclame“, la paire	1.45

BALUX

FRIBOURG : Rue de Lausanne, 18

Enchères d'immeubles

Les hoirs de François Audergon, à Romont, exposeront en vente, par voie d'enchères publiques, les immeubles qu'ils possèdent à Romont, comprenant : habitation avec atelier de serrurerie, machines et outillages, et jardin. Ces immeubles sont avantageusement situés au centre de la ville de Romont. Ils conviendraient aussi pour atelier de mécanicien-garagiste. Les enchères auront lieu dans une salle particulière de l'Hôtel de ville de Romont, le **lundi 23 nov. courant, à 14 h.** L'extrait du registre foncier et les conditions de mises déposent en l'étude du notaire soussigné, à Romont, où l'on peut également s'adresser p^r visiter les immeubles. Romont, le 4 novembre 1931. 15413 Par ordre : Louis SAVOY, notaire.

Boucherie chevaline HESS Fils
Viande fraîche de 1^{re} qualité.
Téléphone 14.45. 15201

A vendre
3000 kg. pommes de terre « Industrie ». 41378 F
Hoirie Dévaud, Granges-Hlens.

Demoiselle

représentant - dépositaire p^r canton Fribourg, avec exclusivité pour le placement d'un produit d'entretien utile, nécessaire de vente facile dans tous les domaines du commerce et particuliers. Affaire sérieuse, gros bénéfice. Capital nécessaire, 250 fr. pour achat de marchandise. 36727
Ecrire : Laboratoire « Sanitol », Genève.
On demande, pour tout de suite, **revendeurs actifs** pour la vente d'un article indispensable à chaque ménage. Gros gains assurés. 3503 N
Offres à Case postale, 71, Neuchâtel.

OCCASION pour commerçants

Forté balance automatique « Tolédo », inquant, poids et prix, tout email. A l'état neuf. S'adresser à Mme Bertha Page, à Ménérières (Broye). 41396

Jeune fille

catholique, demande place pour aider au ménage et à la cuisine. 41392 F
S'adresser au bureau de postes, Cormondes (Lac).
A vendre un **piano TROST**
S'adresser rue de Romont, 38. 15503 F

Superbe OCCASION

Cause départ, à vendre chambre à coucher, richement sculptée, plusieurs salons, piano, etc. S'adresser s. P 15256 F à Publicitas, Fribourg.

Demandé

Comptabilité Ruf S. A., Lausanne, 13, rue Pichard

POMMES

franco votre gare, caisse de 35 kg., brut pour net, Fr. 0.30 Sortes div. extra. » 0.35 Reinettes extra. » 0.40 Francroseau ext. » 0.60 Canada extra. » 0.40 Canada commun. » 0.20 Sortes communes. Emile Felley, Saxon.

MAUX DE TÊTE MIGRAINES
Douleurs. **CÉPHALINE** Insomnies
Petit. pharm. Yverdon
Antinévralgique préféré, sans effet nuisible. Plus de 35 ans de succès. 528-4
Fr. 1.75 la boîte. Toutes pharmacies.

Epicerie 21-10
Ch. PETITPIERRE
Baisse de prix sur nos **CAFÉS TORREFIÉS**
Mélange « Brésil », paq. rose Fr. 0.65
« Parana », paq. bleu » 0.90
« Caracoli », paq. jaune » 0.95
« Centre Amérique », paq. vert » 1.20
« Guayaquil », paq. brun » 1.20
« A primes », paq. rouge » 1.20
« Moka », paq. brun » 1.25

La crise?
Pour toute maison atteinte par le ralentissement des affaires, c'est le moment d'adopter la Comptabilité suisse Ruf. Méthode moderne, économique. Elle réduit les frais, elle rapporte.
Comptabilité Ruf S. A., Lausanne, 13, rue Pichard

Capitole
Samedi, 14 nov., à 20 h. 30
Dimanche, 15 nov., à 15 h.
POLYEUCTE
de Cornéille
par la « Mauritia » de Morges, en faveur de l'Œuvre Saint-Justin.
Mise en scène : René Morax du Théâtre du Jorat
Costumes de J. Morax
Décors de S. Faravel
Prix des places : Fr. 3.30, 2.20, 1.70.
Location au Capitole. 105-23

ROSÉ
BUFFET DE LA GARE
Dimanche, le 15 novembre
CASSÉE-CONCERT
Orchestre « Tötschi »
Invitation cordiale. Le tenancier.



Gros cube et double morceau SAVON SUNLIGHT - OU EN FLOCONS

QUAND VOUS LAVEZ A LA MAIN,
soucieuse d'obtenir un linge éclatant de blancheur, sans le détériorer, vous n'admettez qu'un savon garanti pur et dont l'efficacité soit certaine.

AVEC UNE CHAUDIERE OU UNE MACHINE A LAYER,
il en va de même, car le succès dépend de la qualité de votre savon. On coupait autrefois un morceau de Savon Sunlight en copeaux, — ce n'est plus nécessaire aujourd'hui, car nous fabriquons aussi du Savon Sunlight spécialement concentré pour laver en chaudière ou à la machine: les «FLOCONS DE SAVON SUNLIGHT». Le Savon Sunlight en flocons convient en outre pour tous les tissus et ne vous décevra jamais.



SUNLIGHT S.A., ZURICH

Etes-vous enrhumé ?
Etes-vous enrôlé ? Devez-vous toujours éternuer ? Etes-vous tourmenté par un rhume, un catarrhe ou une toux ? Alors, il est temps de prendre des pastilles d'Ems pour éviter que ces maux ne deviennent chroniques. Les pastilles d'Ems, qui ont fait de brillantes preuves, fortifient les membranes pituitaires qu'elles soutiennent dans leur lutte contre les microbes envahissants. Tous les maux qui résultent d'un refroidissement, comme l'enrouement, la toux importune et torturante, la fièvre, la nervosité, etc., disparaissent en peu de temps.
Mais ce qui est encore plus important : vous avez la certitude d'être protégé contre les suites dangereuses, telles que la grippe, la pneumonie, etc. Aujourd'hui encore, vous devriez acheter des pastilles d'Ems dans la plus proche pharmacie ou droguerie.
Un échantillon gratuit
Nous vous enverrons sur demande un échantillon gratuit de pastilles d'Ems faites avec les sels naturels des sources d'Ems et la brochure explicative : « Protégez les voies respiratoires ». Vous serez étonné du prompt résultat.
Ecrivez aujourd'hui encore au Dépôt général pour la Suisse : « Aux Véritables Sels d'Ems », Goldach 8.

Prix : Fr. 2.—

ROYAL SONORE
Dès ce soir au jeudi 19 nov. incl.
Dimanche : Tous les jours.
Matinée à 15 h. Soirée à 20 h. 30
SALTO MORTALE
(LE SAUT DE LA MORT)
le chef-d'œuvre de E. A. DUPONT
Réservez vos bonnes places à temps !
Tél. 7.14

La becquée au nid familial.
Autour de la grande table, les deux poings sur la toile cirée, fourchette ou cuillère en bataille, les enfants guettent la porte de la cuisine.
Et Marinette, la gentille ménagère, grande sœur consciencieuse, est accueillie par des petits cris et des petits grognements satisfaits quand elle paraît, dans son tablier bleu, l'immense plat de nouilles tremblantes dans les mains. Quelle merveille, ce plat de nouilles! Toute une moisson parfumée de rubans d'or clair, un plat qui promet le régal sans égal.
« J'en veux trois fois, dit la petite Lyl... J'en reveux aussi, disent les garçons. »
Papa alors recommande à Maman de varier les menus grâce aux cornettes, macarons, lazagnes, etc., qui nourrissent si bien les siens et satisfont aux exigences du budget familial. Tablettes familiales des feyers suisses, vous ne pouvez trouver un mets plus simple et plus profitable que les PÂTES alimentaires de Marquis Suisse, aliment complet, appétissant et bon marché, c'est le PLAT DE RÉSISTANCE.

19⁸⁰
BALLY
Box noir
Box brun
Vernis

Vachette
Box 14⁸⁰
double
peau
BALLY
16⁸⁰
double
peau
19⁸⁰

Sportcalf
noir
22⁸⁰
Qualité
extra
BALLY
27⁸⁰

Cuir ciré
18⁸⁰
Vachette
ou
Sportcalf
24⁸⁰

NOS SÉRIES ÉCONOMIQUES
qualité bien-être.
Chaussures Modernes AROIA 5/4
Rue de Romont, 26 — FRIBOURG

CHOIX IMMENSE
en
pardessus et complets p. messieurs

de qualité supérieure, de formes élégantes et nouvelles

NOS PRIX : 50.- 60.- 68.- 75.- 85.-
95.- 100.- 115.- 125.- 135.- 150.-
165.-

Tous nos vêtements proviennent directement des premières fabriques suisses

Maison de confections masculines
A LA PERFECTION
Jacques GUGGENHEIM-SCHNEIDER
FRIBOURG — Avenue de la Gare, 10
Timbres d'escompte 5 % du service d'escompte fribourgeois
VOIR NOS 5 VITRINES

AVIS

Nous avons l'avantage d'informer notre honorable clientèle de la ville et de la campagne que nous venons d'ouvrir un

dépôt général de nos produits en vins, liqueurs et spiritueux à FRIBOURG, rue de l'Université N° 7

Vous y trouverez un grand choix en vins de table, rouges et blancs, en litres scellés, vins fins en bouteilles de toute provenance, vins de dessert, apéritifs, liqueurs et spiritueux de qualités courantes, ainsi que les grandes marques mondiales, mousseux, etc. Nous garantissons l'authenticité de nos produits !

Demandez des offres spéciales, consultez nos prix courants !
Souvenez-vous que l'achat des vins est une affaire de confiance !
Adressez-vous à notre succursale, vous y trouverez ce que vous désirez à des prix intéressants !

Dépositaire pour Fribourg :
M^{me} H. Frachehoud,
Rue de l'Université, 7,
Fribourg.

Garnier & Cie,
Berne

A louer pour avril 1932 bonne

FERME

20 hectares, belle maison, déchargeuse, fosse purin, électricité. 41369 F
S'adresser : M. de Viantaix, Château de Chancenne p/Andeux (Doubs).

Spécialité

d'images-souvenirs mortuaires
avec

Photographie collée
— Phototypie, —
Platinographie
— Clichés —

A LA LIBRAIRIE CATHOLIQUE
130, Place Saint-Nicolas
et LIBRAIRIE SAINT-PAUL
Pérolles, 38 — Fribourg

Dr Bernard Müller
a repris ses
consultations

On demande places
pour volontaires, servantes, femmes de chambres et bonnes d'enfants, dans bonnes familles catholiques, pour tout de suite ou plus tard. 23284
Katholisches Jugendamt, Olten, Jurastr. 22. Téléphone 25.40.

HOTEL DU CHAMOIS
Samedi, 14 novembre 1931, à 20 h. 1/4

SOIRÉE FAMILIÈRE
organisée par la
Société des garçons boulangers - pâtisseries
de Fribourg
ORCHESTRE SPAGNIOLINA

SAUCISSES aux choux
expédiées 1/2 port payé, à Fr. 3.50 le kg., par la Charcuterie Beer, Martigny. 37-8 S

BORSALINO, MOSSANT
les deux marques mondiales appréciées de tous.

Chapeaux incomparables par leur légèreté, leur finesse, l'élégance de leurs formes et leur durée qui les rendent meilleur marché que n'importe quelle coiffure.
Exclusivité pour Fribourg

CHAPELLERIE SAUSER-REICHLIN
21, rue de Romont Fribourg

Les dernières nouveautés
en chemises de nuit et pyjamas molleton pour dames et enfants
sont en magasin
Choix énorme. — Prix très modérés.

Magasin Henseler-Cotting
Rue de Lausanne, 82.

Enchères d'immeubles

Pour sortir d'indivision les héritiers de feu James-Victorin Audétat vendront par voie d'enchères publiques, le lundi 23 novembre, dès 15 heures, au Buffet de la Gare, à Buttes, les immeubles qu'ils possèdent soit :

Cadastré de Buttes
Art. 16. Chez Maurice-Dessus, logement, grange et écurie, 195 m².
Dépendances en jardins, champs et pâturages de 925 m².
14. Pré aux Gras, 2473 m.
15. Chez Maurice-Dessus, champ 11.295 m. Le Crozat, pâturage boisé de 5310 m.
17. Les Benêtes champ 4144 m.
18. Les Blefonds, bois 3106 m.
19 et 20. La Soroka, prés boisés 13.376 m.
1113. Chez Maurice-Dessus, pré boisé 5395 m.
1181. Pré au Gras 7937 m.
1182. Les Plans Derniers, pré et pré boisé 5805 m².
22 et 23. Chez Maurice-Dessus 2231 m.
1116. Pré au Gras, pré boisé 5277 m.
1173. Les Benêtes, champs et bois 7351 m.
Cadastré des Bayards 1030 forêt.
Cadastré des Verrières 1642 forêt.

Pour visiter s'adresser au propriétaire Hermann Audétat à la Montagne-Dessus; pour tous renseignements complémentaires au Bureau d'affaires E. Dubois-Brocard et pour les conditions aux notaires H.-L. et G. Vaucher, à Fleurier. 3466 N

ON DEMANDE, pour tout de suite, gentille jeune fille de langue française, connaissant la couture, comme

II^{me} femme de chambre
auprès d'une dame et trois enfants.
Offres avec certificats et photo, sous chiffres F. 7466 Y, à Publicitas, Berne.

Aujourd'hui
Au CAPITOLE
UN SOIR DE RAFLE

ON DEMANDE pour le canton de Fribourg

voyageur
très sérieux et travailleur, pour un article de chaussures intéressant et lucratif.
Offres à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P. 41394 F.

ON DEMANDE

Jeune fille
capable et de confiance, pour tous les travaux du ménage. Gages : 70-80 fr.
S'adres. à Mme Eichenberger, méd.-vét., Givisiez.

Uniquement
Sang de Bouleau!
pour vos cheveux

Succès merveilleux contre la chute des cheveux, pellicules, calvitie et grisonnements. — Des milliers d'attestations volontaires.

Dans les Pharmacies, Drogueries, Salons de Coiffure, Centrales des Herbes des Alpes au St-Gothard, Faldo.

Uniquement Sang de Bouleau Fl. Fr. 3.75

Perles de Bouleau, pour coiffures mod. fl. frs. 4.75
Shampooing au Sang de Bouleau, le meilleur 30 cts.
Brillantine au Sang de Bouleau p. une br. coiff. frs. 1.50
Crème au Sang de Bouleau cont. le cuir ch. sec frs. 3.-
Bière, pour obtenir des sourcils épais — fl. frs. 3.50

On demande quatre
bergers - vachers
pour le canton de Genève, dans famille catholique, pour l'année 1932. Entrée à Noël. Gages : Fr. 130.— en moyenne par mois. Ecurie moderne. 15191
S'adresser à BERSIER, gérant, Etable collective, Fatigny. Téléphone 89.023 Satigny.

Stores
pour fenêtres, balcons, magasins
Nouveaux tissus
RÉPARATIONS — SERVICE RAPIDE
Se recommande : Fr. Bopp, tapissier,
rue du Tir, 8, Fribourg. Téléphone 7.63.

Gibier - Volaille
Poissons frais

Tous les jours grand choix :

LIÈVRES entiers ou au détail, CHEVREUIL, POULETS et POULARDES de BRESSE, CANETONS, PI-GEONS, etc. — POISSONS FRAIS de MER et de LAC, CONSERVES FINES, spécialités pour HORS-D'ŒUVRE, ESCARGOTS.

Se recommande On porte à domicile

Au Faisan Doré
J. AELLEN
Rue du Tir, 15 Fribourg Tél. 9.37

DOMESTIQUE
42 ans, sobre et bon travailleur, demande place tout de suite, dans exploitation agricole moyenne, gages modérés, mais bons soins. 41397 F
Pour renseignements s'adresser à Bächler-Andrey, Marly-le-Grand.

Consultez
lundi
16 novembre
de 2 h. à 6 h.

Hôtel Suisse
Fribourg

SCHMID
FILS
Experts-
fourreurs
NEUCHÂTEL

On prendrait en pension
un
enfant
Bons soins assurés.
S'adresser sous chiffres P. 41391 F, à Publicitas, Fribourg.

LA
Grande Teinturerie Fribourgeoise
Atelier et magasin : Grand'places, 26, et rue des Epouses, 68
FRIBOURG — Téléphone 7.93

avise son honorable clientèle du quartier de Gambach et du quartier d'All, ainsi que le public en général qu'elle

a OUVERT
deux nouveaux dépôts
chez : M^{mes} Monney et Passaplan, épici., rue Week-Reynold, N° 1a
M^{lles} Villet, épicerie, rue Grimoux, 30
Elle se recommande toujours par ses travaux de teinture et lavage chimique sur tous vêtements de tissus, etc., etc.

NOIR DEUILS TOUS LES JOURS Prix modérés
DÉPÔTS : M. et M^{me} Joseph Miserey, épicerie, rue de Lausanne, M. Brunschwig et C^{ie}, Pérolles, 10,
M. et M^{me} Gervais Miserey-Vermeille, négoc., Bertigny, 3.

Dimanche, le 15 novembre
à l'hôtel du CHEVREUIL
Villarod

Cassée - Concert
Invitation cordiale. Le tenancier.

Pièces FORD
mod. A et mod. T, seul dépôt pour le canton de Fribourg : Dater, frères, Garage Capitolet, tél. 650.
Pièces d'occasion pour ancien mod., rabais 50 %, envoi contre rembours.